



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 11 juin 2026**

**RAPPORT N° 13/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de gestion – rapport général, vœux et
rapports des sous-commissions, exercice 2025**

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
MOT DU PRESIDENT.....	3
TABLES DES ABRÉVIATIONS	4
INSTALLATION ET ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION	5
RAPPORT DE LECTURE : SECRETARIAT MUNICIPAL (SMU)	7
RAPPORT DE LECTURE : BUREAU DE LA DURABILITE (DUR)	9
RAPPORT DE LECTURE : BUREAU DE L'ANIMATION – JEUNESSE (ANI)	12
RAPPORT DE LECTURE : BUREAU DE L'ECONOMIE, DU TOURISME ET DES VIGNES (ECO).....	14
RAPPORT DE LECTURE : MUSEE JENISCH VEVEY (MJV)	17
RAPPORT DE LECTURE : SERVICES DES RELATIONS HUMAINES (RHU)	21
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DES FINANCES (FIN)	23
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SYS).....	26
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES (SAI)	30
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE ACCUEIL ET POPULATION (ACC).....	32
RAPPORT D'AUDITION : SERVICE ACCUEIL ET POPULATION (ACC).....	35
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DE LA COHESION SOCIALE (COS)	37
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'ÉDUCATION ET DU SPORT (FAM).....	39
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DE LA CULTURE (SCU)	41
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE (URB)	44
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DES BATIMENTS, GERANCE ET ENERGIE (BAT)	49
RAPPORT DE VISITE : SERVICE DES BATIMENTS, GERANCE ET ENERGIE (BAT).....	54
RAPPORT DE LECTURE : SERVICE DES TRAVAUXPUBLICS, ESPACES VERTS ETENTRETIEN (TRA) ...	56
CONCLUSION	61
VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION : EXERCICE 2025.....	62
ANNEXE 1 : SIGNATURES DES RAPPORTS.....	64

Mot du président

Vevey, le 27 mai 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

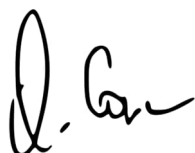
Rien ne vaut un passage prolongé à la Commission de gestion pour comprendre le fonctionnement d'une Commune. J'encourage chaque élu à y participer : visites et auditions de la Municipalité, lecture du rapport général, établissement des rapports de sous-commissions, examen des comptes communaux.

Cela prend du temps, beaucoup de temps, mais c'est la seule manière d'exercer un contrôle précis et consciencieux. Il est essentiel d'en prendre conscience avant de s'engager, et de ne pas laisser la charge reposer toujours sur les mêmes membres assidus.

Pour ma part, il m'a fallu une année pour comprendre le fonctionnement de la commission, et cinq ans pour y être vraiment à l'aise, en passant par des présidences de sous-commissions, deux rapports sur les préavis des comptes en 2022 et 2024, puis la présidence de la commission en 2025. Cette expérience m'a convaincu qu'il est fort difficile de prendre une telle charge sans avoir effectué au préalable une ou plusieurs années d'apprentissage.

Il y a certes eu des départs et des arrivées durant cette législature, ce qui est normal, et vous avez répondu présent quand il le fallait. Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres, en particulier celles et ceux qui ont accompli la législature complète, qui ont œuvré pour la CoGest dans un climat agréable et consensuel.

Laurent Cornu



Président de la Commission de gestion pour l'exercice 2025

Tables des abréviations

ACC	Service accueil et population
ANI	Bureau de l'animation – jeunesse
APG	Allocations perte de gain
BAT	Service des bâtiments, gérance et énergie
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CoGest	Commission de gestion
COS	Service de la cohésion sociale
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DUR	Bureau de la durabilité
ECO	Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes
EVAM	Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants
FAM	Service de la famille, de l'éducation et du sport
FORJAD	Formation pour les jeunes adultes en difficulté
FIN	Service des finances
LPD	Loi sur la protection des données
LPrD	Loi vaudoise sur la protection des données
MJV	Musée Jenisch Vevey
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
MVR	Transports Montreux Vevey Riviera SA
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
RHU	Service des relations humaines
SAI	Service des affaires intercommunales
SCU	Service de la culture
SMU	Secrétariat municipal
SIC	Société Industrielle et Commerciale de Vevey et environs
SYS	Service des systèmes d'information
TRA	Service des travaux publics, espaces verts et entretien
UAP	Unité d'accueil parascolaire
UAPE	Unité d'accueil parascolaire des écoliers
URB	Service de l'urbanisme et de la mobilité

Installation et organisation de la Commission de gestion

Le 10 septembre 2025, Madame Marion Houriet, Présidente du Conseil communal de Vevey, a installé la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey (CoGest) chargée de l'exercice 2025. Monsieur Laurent Cornu a été élu président de la Commission de gestion chargée de l'exercice 2025.

La Cogest 2025 a évidemment accepté les Règles de fonctionnement de la Commission de gestion et le cadre légal dans lequel elles s'inscrivent.

Au printemps 2026, au moment de la rédaction des rapports des sous-commissions et de la finalisation du rapport général, la Cogest était composée de :

Titulaires : Mme Elodie Sierro (DA), M. Cyril Gros (DA), M. Elliott Messeiller (DA), M. Alexandre Beausire (PLR), M. Jacques Sauvonnet (PLR), M. Laurent Cornu (PLR), Mme Vincent Jennyfer (VER), M. Dominique Besson (PS), M. Pierre Buty (PS), M. Olivier Ghorayeb (EAV), Mme Sarah Dohr (VL), M. Guillaume Pilloud (UDC), M. Mattia Vidoz (LCVL).

Suppléant-es : M. Eric Oguey (DA), M. Aurélien Ballif (DA), M. Olivier Bovay (PLR), M. Sébastien Albanesi (PLR), Mme Sophie Métraux (VER), Mme Maria Antonia De Stefanis (PS), Mme Nathalie Garçon (EAV), Mme Salima Khalil (VL), Mme Yvette Bonjour (UDC), M. Martino Rizzello (LCVL).

Démissions au cours de l'exercice 2025 : Mme Joëlle Minacci (DA), démissionnaire, remplacée par M. Elliott Messeiller (DA) ; M. Clément Tolusso (DA), démissionnaire, remplacé par Mme Elodie Sierro (DA).

La Commission de gestion 2025 s'est organisée comme suit :

Sous-commissions	Président-rapporteur
Secrétariat municipal (SMU)	Dominique Besson
Bureau de la durabilité (DUR)	Pierre Butty
Bureau de l'animation – jeunesse (ANI)	Alexandre Beausire
Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes (ECO)	Pierre Butty
Musée Jenisch Vevey (MJV)	Cyril Gros
Service des relations humaines (RHU)	Dominique Besson
Service des finances (FIN)	Sarah Dohr
Service des systèmes d'information (SYS)	Elliott Messeiller
Service des affaires intercommunales (SAI)	Pierre Butty
Service accueil et population (ACC)	Jennyfer Vincent
Service de la cohésion sociale (COS)	Jennyfer Vincent
Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)	Jennyfer Vincent
Service de la culture (SCU)	Sarah Dohr
Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)	Elodie Sierro
Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)	Pierre Butty
Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)	Cyril Gros
Comptes	Sarah Dohr
Vœux	Pierre Butty

Rapport de lecture : Secrétariat municipal (SMU)

Pour la Municipalité et ses services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Chloé Milner (secrétaire municipale adjointe).

Préambule

Présentation de la secrétaire municipale adjointe, Mme Chloé Milner, qui assure actuellement le remplacement du secrétaire municipal. Le poste est en cours de recrutement et trois candidats sont encore en lice. M. le Syndic espère une entrée en fonction au 1^{er} juillet.

Mme Chloé Milner a également contribué au bon déroulement des élections de 2026. M. le Syndic la remercie chaleureusement pour son engagement.

Le projet d'autonomisation du musée Jenisch, qui avait été confié au secrétaire municipal, a été mis en suspens en raison de la longue absence de ce dernier. Il sera repris lors de la prochaine législature.

Une discussion a lieu au sujet de l'application **eS.Legislative**, qui permet la gestion des documents relatifs aux séances, aux votes, etc. Cet outil sera introduit lors de la prochaine législature. Le secrétariat municipal a participé à son développement dans le cadre d'un groupe de travail romand.

La Municipalité utilise déjà un logiciel eS.Executive.

Conseil communal

Il est constaté, en dernière page du document, que le tableau des indemnités des membres du Conseil communal n'a pas subi de modification.

Municipalité

Le texte n'a pas été fourni pour lecture à la Commission de gestion.

Secrétariat général

Une question est posée concernant le rôle de la « secrétaire municipale itinérante ». Il est précisé qu'il existe une liste de secrétaires itinérantes auxquelles les communes peuvent faire appel en cas d'absence prolongée de la personne occupant cette fonction.

Une demande de précision est également formulée concernant la durée des séances de la Municipalité. Il est répondu que celle-ci est très variable. Les séances ordinaires se déroulent généralement de 8h30 à 10h15, puis de 10h30 à 12h30. Dès 13h30, la Municipalité poursuit l'examen de l'ordre du jour ou reçoit les services communaux.

Des séances extraordinaires peuvent également être organisées lors d'événements particuliers, par exemple dans le cadre de la situation du Vevey Basket ou du drame de Crans-Montana. Par ailleurs, certaines décisions peuvent être prises par voie de circulation de documents via le logiciel **eS.Executive**. En moyenne, les séances durent plus d'une demi-journée.

Jumelage Vevey-Carpentras et Vevey-Müllheim

Le texte relatif aux jumelages est fourni par l'association. Il est relevé que l'association du jumelage Vevey-Müllheim n'est actuellement pas très active, ce qui explique que son texte n'ait pas encore été transmis pour le rapport de gestion.

Représentations municipales

AACTS : la commune ne dispose pas de siège au sein de cette organisation et n'y a donc pas de représentant.

La répartition des représentations municipales a été effectuée au début de la législature en veillant à une répartition équilibrée entre les membres de la Municipalité.

Pour la sous-commission

Dominique Besson

Rapport de lecture : Bureau de la durabilité (DUR)

Pour la Municipalité et ses services : Mme Jessica Renel (responsable du bureau), Mme Gabriela Kämpf (municipale) est excusée (enregistrement TV pour campagne).

Après un mot d'accueil et de bienvenue, la parole est donnée à Mme Renel qui excuse l'absence de Mme Kämpf et informe que celle-ci répondra aux questions plus politiques auxquelles elle-même ne pourra répondre ce soir lors de lecture d'autres rapports la concernant.

A propos du **Plan de mobilité**, le groupe de travail œuvrant à sa mise à jour est composé de personnes de différents services concernés par la mobilité, dont BAT, RHU, FIN et une délégation du personnel.

Quelques précisions sont fournies sur les directives d'**achats durables**, qui sont différentes pour chaque type d'achat (véhicules, mobilier, etc.). Ces directives sont une aide à l'achat pour les services, en fournissant une liste de vendeurs qui répondent aux critères du développement durable, comme l'origine du bois pour le mobilier ou des critères éthiques (durée de vie, recyclage, etc.) dans le choix du matériel informatique par exemple. Quant au document mentionné sur le site du canton et auquel Vevey a collaboré, il peut être téléchargé sous : www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/Achats_responsables/00.Achats-responsables_Marche-a-suivre_sept25.pdf.

La **Ressourcerie interne** permet aux services de se débarrasser de certains matériels. Ce n'est pas toujours entré dans les mœurs, mais cela pose la question du stockage de ce matériel, le Bureau de la durabilité ne disposant pas de locaux à cet effet pour de longues durées, en particulier pour des meubles. Le Bureau étudie la possibilité d'élargir l'offre en l'ouvrant peut-être à des particuliers hors des services de la Ville, si ces derniers ne sont pas intéressés, éventuellement en passant par une brocante.

La stratégie selon la « **théorie du Donut** » a été présentée en avant-première à la Commission de l'environnement et de l'énergie il y a peu et a fait l'objet d'une récente réponse à une interpellation au Conseil communal. Elle sera développée dans un rapport complet adressé audit Conseil avant l'été 2026.

Quelques explications sont données sur la **Bourse aux projets durables**, qui en est à sa troisième édition en 2026 et pour laquelle des statistiques sur les votes sont fournies et appréciées. Le vote d'un enfant d'un an a été enregistré car le vote des jeunes a été pris en compte mais il n'a pas été précisé de limite inférieure d'âge.

Il est rappelé que les subventions du **Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD)** ne concernent que Vevey pour ce qui concerne l'aide à l'achat d'un abonnement de transport public. L'idée d'élargir ces subventions est là, avec l'aide du Canton, mais ce dernier a répondu à fin 2025 que pour des questions budgétaires il n'entrait pas en matière. Donc pour l'instant ça reste limité aux tranches d'âges prévues par le FEDD (jeunes et personnes âgées, sans qu'on sache dans quelle proportion). Un postulat sera déposé au prochain Conseil communal pour demander d'étudier l'élargissement de ce fonds pour les écoliers.

Pour mémoire ce fonds est financé par un prélèvement sur la consommation électrique des ménages et des entreprises (voir les comptes de la Ville). Or cette dernière tend à diminuer légèrement, ce dont on peut se réjouir, mais ce qui signifie aussi que les ressources financières du fonds diminuent également. Potentiellement le prélèvement pourrait être augmenté (actuellement 0,85 cts/kWh, jusqu'à 1.5 cts/kWh). Mais telle n'est pas la volonté actuelle.

Le nouveau partenariat de **Dring Dring** avec la Migros, après des négociations au-delà des enseignes veveysannes, est une bonne chose (la plupart des grands distributeurs de la place sont partenaires, sauf Denner avec qui les négociations sont en cours). Pour eux cela implique simplement de mettre un espace à disposition pour les sacs à emporter, de fournir aux caisses un formulaire pour la demande d'utilisation du service et de faire de la publicité pour ce dernier.

Pour l'action **Un mois sans ma voiture**, les participants recevaient une aide pour utiliser les transports publics ou d'autres modes de transports non automobiles. Un bilan en a été tiré ainsi qu'une étude 6 mois après l'action. Un rapport complet sera fourni en 2026 et permettra d'évaluer le bien-fondé de l'action.

L'étude concernant l'élargissement du réseau des **Vélos en libre-service** s'est « limitée » aux vélos à assistance électrique pour différentes raisons dont l'une est de constater que si des vélos non électriques sont proposés avec des électriques, ces derniers se retrouvent rapidement dans les communes du haut et que le bas n'a plus que des non-électriques. De plus les prestataires possibles ne proposent pas forcément un mélange des deux types de vélos. Actuellement plusieurs endroits à Vevey proposent des vélos en libre-service (Alimentarium, tour de l'Horloge, gare, etc.) et ils sont gérés par l'OSEO. Les usagers actuels posent les vélos à des emplacements pas toujours adéquats pour les autres usages des places de parc ou autres (par exemple au Funiculaire où les vélos sont parfois déposés contre la rampe d'accès pour les PMR). Normalement les vélos électriques nécessitent une borne, ou une dépose dans un périmètre donné, et un système d'alarme existe en cas d'abus.

La **Pollution des sols des Toveires** (en lien avec l'ancien stand de tir) peut paraître alarmante, en particulier pour les enfants qui fréquentent cet endroit. Certes cela est préoccupant et la situation est prise au sérieux par la Commune et par le Canton et les études sont toujours en cours. Mais en fait le risque est minime pour les usagers (la zone n'est d'ailleurs pas fermée au public et un communiqué de presse a été publié à ce sujet), des panneaux explicatifs signalent qu'il faut éviter l'ingestion de la terre et qu'il faut se laver les mains après la visite. Ces panneaux pourraient être plus explicites (avec des idéogrammes par exemple) et nécessiteraient peut-être d'être traduits en plusieurs langues.

L'usage de la **Vaisselle réutilisable** est obligatoire depuis le 1^e janvier 2026 pour les manifestations ponctuelles. L'usage de cette vaisselle dans certaines manifestations pose encore des problèmes, surtout pour ce qui concerne la nourriture : les consommateurs ont tendance à jeter la vaisselle ou la conserver pour manger ailleurs que sur le site de la manifestation puis ne la rapportent pas.

L'ouverture à des établissements publics intéressés n'est pas encore à l'ordre du jour et pose différents problèmes. Mais la question demeure et certains établissements seraient intéressés. Cela ne peut être généralisé à tous les établissements sous forme d'imposition (ça se décide au niveau cantonal), mais sur les terrasses, on pourrait l'envisager pour les établissements volontaires. Pour l'instant on avance progressivement, et le Bureau est en contact avec le Marché de Vevey pour viser le zéro déchet.

L'entreprise Papival SA avec laquelle Vevey collabore est basée en Valais et non à Blonay – St-Légier comme inscrit dans le rapport. Mme Renel va contrôler car il est important que le lavage de la vaisselle réutilisable soit proche de Vevey.

Enfin concernant la **Limitation de la publicité sur l'affichage public**, le rapport mentionne que la Municipalité a renoncé à signer un contrat, après tout un travail de sélection allant même jusqu'à une adjudication, avec une entreprise en remplacement de la SGA « à la suite d'arbitrages effectués dans le cadre des perspectives budgétaires ». Quelles sont ces arbitrages et quel est le prix du travail de sélection ? Mme Renel répond sur l'aspect technique et laissera Mme Kämpf répondre sur l'aspect politique lors d'une prochaine entrevue.

Mme Renel : la Municipalité a marqué sa volonté de ne pas renouveler le contrat avec la SGA pour l'affichage public, même si celle-ci est plutôt liée sous forme de concession, ce qui est assez unique comme contrat, car cela nous rapporte environ Fr. 100'000.-/an. Avec un contrat de service (forme de franchise longuement préparée par le Bureau), avec lequel on a une pleine maîtrise de l'affichage, dans le but de limiter la publicité commerciale, et intégrant l'affichage politique et à but « idéal », cela impliquerait un coût d'environ Fr. 120'000.-/an. L'idée était donc de présenter un préavis au Conseil pour aller dans ce sens. Mais finalement la Municipalité a renoncé au vu des perspectives budgétaires pour 2026 qui étaient nettement plus sombres que prévu initialement. On y perdait non seulement les recettes (Fr. 100'000.-) mais on augmentait les charges (Fr. 120'000.-), ce qui faisant un « coût » réel de l'ordre de Fr. 220'000.-/an.

La possibilité d'une internalisation du service de l'affichage a également été étudié. Au final une entreprise mandatée (à Fr. 120'000.-/an) semble préférable – financièrement et techniquement – si on compte le temps et le personnel nécessaire pour la pose/dépose des affiches et tous les problèmes liés à la logistique pour maîtriser cette question en interne, même en cherchant à mutualiser un tel système avec les communes proches (qui n'ont pas montré d'intérêt à la chose).

Mme Kämpf (entretien sur ce sujet lors de la lecture d'autres rapports la concernant) : Dès 2024 le Bureau de la durabilité a travaillé sur un changement de contrat pour l'affichage public, dans le cadre d'une stratégie de communication qui ne passe pas que par les réseaux sociaux mais va vers les gens et est au service des acteurs locaux, y compris pour l'affichage politique, sans ajouter de l'encombrement en ville. Tous les services de la Ville ont été mis à contribution pour réfléchir à cette volonté qui a abouti à un appel d'offre pour l'affichage public, pour une durée de 5 ans, suivi d'une adjudication à l'entreprise répondant le mieux aux demandes. De là un préavis était en préparation pour le Conseil communal, indiquant que les Fr. 100'000.-/an apportés par la SGA aujourd'hui seraient abandonnés et que le coût serait de l'ordre de Fr. 100 à 120'000.-/an pour plusieurs années à venir. Vu les prévisions budgétaires 2026 très mauvaises qui se sont annoncées en fin d'année passée, le projet a été abandonné dans le cadre d'un arbitrage politique (pesée des intérêts) mais le travail fait demeure et son contenu reste d'actualité. En conséquence le contrat avec la SGA a été prolongé.

Des documents détaillés (dossier complet pour l'appel d'offre [56 pages] + avenant signé avec la SGA [3 pages]) ont été fournis aux membres de la COGEST à la suite de ces questions concernant la limitation de la publicité sur l'affichage public.

Pour la sous-commission

Pierre Butty

Rapport de lecture : Bureau de l'animation – jeunesse (ANI)

Pour la Municipalité et ses services : Mme Laurie Willommet (municipale), Mme Céline Beetschen (co-responsable du bureau).

Organisation

L'année 2025 marque la clôture d'un contrat à durée indéterminée de 18 mois de co-direction du bureau. Les deux co-responsables dressent un bilan très positif de cette expérimentation, qui présente plusieurs avantages : Possibilité de se dédoubler lors de séances simultanées (ex. : comités animés et autre instance), améliorant la représentation institutionnelle.

Allègement de la charge mentale et prévention des risques liés à la surcharge professionnelle. Fonctionnement facilité par une longue relation de travail et de confiance entre les deux responsables et Mme la Municipale.

Très peu de trilatérales nécessaires grâce à une répartition claire des responsabilités et à l'utilisation d'outils informatiques partagés.

Points d'attention relevés : Le pourcentage alloué à la responsabilité (60 % partagé) est jugé insuffisant comparativement aux autres chefs de service (80–100 %). Un minimum de 5 % supplémentaire par personne est demandé pour couvrir le temps de coordination (tuilage). Un rapport favorable sera produit en ce sens par les co-responsables.

Les activités du bureau se maintiennent et se développent grâce aux partenariats avec les associations et services de la Ville. Le terme « émergence » utilisé dans le rapport de gestion a été clarifié : il ne signifie pas une absence d'activités auparavant, mais bien le développement de nouvelles collaborations et réponses aux besoins depuis l'acquisition de nouveaux locaux il y a trois ans.

Une nouveauté notable cette année : programmation d'une scène musicale le dimanche en fin de journée lors du festival Animai, pour la première fois. Le système sonore directionnel déployé depuis deux ans permet de limiter les nuisances dans le voisinage.

Les activités emblématiques

Open Sport

L'activité Open Sport (jusqu'à 25 ans) est encadrée en permanence par un-e animateur/trice et une équipe de moniteurs. Le public est principalement constitué de préadolescents. Les animateurs accompagnent des jeunes dans la gestion de leurs émotions, en proposant des activités spécifiques (boxe par ex.) afin de permettre l'expression de ces émotions. Un cadre a été établi. Aucun débordement majeur n'est signalé.

Accueil des Jeunes

L'accueil libre des jeunes repose fortement sur le bouche-à-oreille. Les canaux de communication utilisés incluent les flyers, les distributions en milieu scolaire et les passages d'animateurs dans les établissements. Un choix délibéré a été fait de ne pas recourir aux réseaux sociaux type TikTok, pour des raisons éthiques.

Un espace d'écoute musicale collective est proposé dans le cadre de l'accueil. Au-delà de l'aspect culturel, il constitue un véritable outil éducatif : il amène les jeunes à faire des choix collectifs, à négocier, à s'écouter — autant de compétences au cœur de l'animation socioculturelle.

La fréquentation est par nature fluctuante et difficile à quantifier : les groupes ne sont pas stables, avec un noyau régulier et des passages ponctuels. Le mercredi est le jour le plus fréquenté ; le vendredi donne lieu à des activités thématiques proactives (soirées cuisine, loto, etc.).

Réflexion soulevée : La tranche 12–15 ans est difficile à toucher ; les jeunes de cet âge perçoivent souvent l'espace comme destiné aux plus jeunes. Le travail de lien avec les enfants de 7–12 ans est présenté comme un investissement à long terme pour fidéliser ces mêmes jeunes dans quelques années.

Projet Spark / Place Robin

Le bureau a collaboré avec le projet Spark (place Robin, 6 semaines), sans en être l'initiateur. Le bureau a signalé avoir été impliqué dans des démarches de signalement auprès de la DGEJ et dans des processus de placement en foyer, conformément à son rôle de travailleur social.

Une décision a été prise de s'arrêter plus régulièrement et sur plusieurs jours consécutifs sur les places publiques (activité Animambule), afin de créer des repères de stabilité pour les enfants les plus vulnérables. La pérennisation de Spark à Vevey est souhaitée, sous réserve de vote du budget.

Étude Jeunesse

L'étude menée en deux phases (interviews de partenaires, puis consultation directe des jeunes) a produit un rapport avec des recommandations. Les axes principaux identifiés portent sur l'accès à l'information, la visibilité des prestations, l'organisation des activités et l'accès à des locaux pour étudier, faire du sport ou se retrouver.

Une version simplifiée du rapport (environ 10 pages) a été proposée afin de mettre en évidence les aspects essentiels à communiquer aux conseillers. Cette suggestion a été accueillie favorablement.

Soutiens, subventions et partenariats

Les associations partenaires continuent d'être soutenues, notamment l'Association Trampoline. Le maintien des partenariats avec les services de la Ville s'effectue dans une perspective transversale (urbanisme, durabilité, économie, tourisme).

Observations et remarques

L'ensemble des membres de la commission a salué la qualité du travail accompli par le bureau malgré un effectif de seulement 2,5 EPT sur le terrain.

La question de la santé mentale des jeunes post-COVID est relevée comme un enjeu croissant nécessitant des ressources adaptées.

Le rôle de l'animation socioculturelle comme vecteur de cohésion sociale et de prévention est réaffirmé à plusieurs reprises.

La difficulté de toucher les 12–15 ans est reconnue comme un défi structurel commun à de nombreux centres d'animation.

Pour la sous-commission
Alexandre Beausire

Rapport de lecture : Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes (ECO)

Pour la Municipalité et ses services : M. Vincent Imhof (municipal), Mme Sophie Reymond (responsable du bureau).

Économie et tourisme

Une nouvelle fois l'état des drapeaux de l'Office du tourisme qui entourent **la Grenette** est déplorée. Le Bureau l'a constaté également et s'en est plaint mais pour l'instant sans résultat. Les travaux de rénovation envisagés devraient durer environ 4 mois, de janvier à avril idéalement pour ne pas déranger des grandes manifestations qui utilisent la Grenette, comme les Marchés Folkloriques en été. Le préavis devrait être prêt pour un dépôt en septembre prochain, avec votation en octobre si tout va bien. Mais ce projet est en main de la prochaine Municipalité et de sa nouvelle répartition des dicastères.

Le cycle mensuel de « café croissants » lancé par la **SIC** pour ses membres commerçants fait souvent appel aux services de la Ville pour une présentation (ECO mais aussi COS ou TRA, par exemple). C'est l'occasion de rencontrer les commerçants, avec la conséquence que lesdits services sont parfois pris à parti pour des réclamations plus générales vis-à-vis de la Municipalité et de la politique menée à Vevey.

A ce titre aussi le bureau signale un manque de ressources, de la Ville et de la SIC, pour le soutien au commerce local, malgré que ce point soit considéré comme une priorité par la responsable du bureau. C'est un peu inquiétant et surtout regrettable.

L'idée n'est pas de subventionner les commerces mais bien de les soutenir par une infrastructure, comme la mise à disposition d'une forme de carte destinée à tous les citoyennes de Vevey avec une liste des avantages que les commerces proposeraient et qui inciterait à faire ses courses en ville plutôt qu'ailleurs. Ce projet, pourtant bien avancé selon le Bureau, n'a finalement pas abouti pour l'instant pour diverses raisons.

Une telle carte pourrait être encore plus généralisée sous forme de carte citoyenne donnant accès aussi à des services de la Ville, comme la déchetterie par exemple, ou les points de récolte de déchets (Ecopoints et autres). Pour certains commerçants il faut cependant signaler que ce serait considéré comme une dévalorisation si « leur » carte est aussi celle utilisée pour les déchets. Un compromis tenant compte de tous ces éléments devrait donc être trouvé.

A noter qu'un test de carte-déchet devrait être prochainement lancé (hors du bureau ECO évidemment) dans certains quartiers de Vevey (dont Charmontey par exemple), en collaboration avec la voirie de Montreux et de La Tour-de-Peilz.

Les horaires d'ouverture des commerces se basent sur un règlement qui date de très nombreuses années. Sa révision est toujours problématique mais un accord est cependant trouvé chaque année pour les nocturnes de fin d'années. Pour le reste la SIC et UNIA sont régulièrement contactés, les discussions avancent parfois, reculent aussi, et le Conseil communal a déjà été consulté à plusieurs reprises dans les dizaines d'années précédentes, sans que cela aboutisse. Le problème reste la prolongation générale du samedi, mais aussi la représentativité des différents organismes chargés de négocier. Sans compter les cas spécifiques comme les glaciers mentionnés dans le rapport, qui nécessitent un assouplissement ponctuel du règlement.

A noter que le bureau ne dispose pas d'un registre complet des commerces de Vevey (leur type et leur nombre change continuellement) et doit se référer aux données *brutes* de la Police du commerce. Mais sur les 1'700 entités de cette dernière il y a toutes sortes de choses qui ne sont pas intéressantes pour le bureau, comme les faillites et autres. C'est donc un gros travail

d'avoir un recensement à jour et utilisable pour contacter les commerçants. Ce point soulève des réactions diverses et génère une courte discussion au sein de la COGEST, y compris le fait que plusieurs services de la Ville ont leur propre liste selon leurs besoins.

A noter, à propos de **l'anticipation et l'accompagnement des travaux de la Place du Marché**, que les travaux avaient bien été annoncés et qu'il était convenu que ces derniers ne gêneraient pas la circulation du public, en particulier durant la période des Fêtes. Or l'information n'a apparemment pas été transmise aux responsables des chantiers qui ont malheureusement fermé l'accès à la Rue du Léman lors du lancement du marché de Noël au bas de la place. La situation a été corrigée rapidement pour permettre un passage, mais les dégâts étaient faits pour les commerces.

Quant aux marchands du marché bi-hebdomadaire, ils ont participé aux négociations sur les travaux et sont informés sur les conséquences que cela implique. Pour l'instant cela se passe plutôt bien.

Pour ce qui concerne le **point info MVT** de Vevey il n'y a pas vraiment de chiffres, par exemple pour les ventes des billets de transports publics. Certaines données peuvent être trouvées dans les comptes de la ville, mais il serait intéressant de voir si les chiffres augmentent ou non par exemple. De même pour les **nuitées** dont on voit l'évolution générale satisfaisante mais pour laquelle on ne peut que regretter qu'il n'y ait aucun chiffre sur le type d'hébergements par exemple.

Le bureau reçoit ces informations de MVT et d'autres prestataires, mais leur transmission non chiffrée est dommage. Globalement ce rapport manque parfois d'informations permettant une comparaison d'année en année. Tout dépend de ce que reçoit le Bureau.

Le rapport sur la **Via Francigena** donne par contre de nombreux chiffres généraux sans qu'ils soient spécifiques pour Vevey (combien s'arrêtent, y résident ou autre). Les pistes envisagées pour encore mieux valoriser l'étape de Vevey concernent d'une part la signalétique et la communication sur l'offre de Vevey en termes d'hébergement et de restauration, malgré la cherté de l'offre suisse pour les voyageurs étrangers.

Pour la **Foire de la Saint-Martin**, l'usage des Galeries du Rivage le dimanche n'a pas été à la charge des organisateurs (CHF 1'000.-). Comme pour la salle del Castillo, elles ont été facturées puis subsidiées.

Quant à **Riviera Noël**, la signalétique a bien fonctionné, y compris pour les autres commerces de la ville, dont les restaurants voisins de la Place du Marché. L'agrandissement de la manifestation est plutôt un point positif et le petit train Lavaux Panoramic a été apprécié.

A propos de la reprise de la **webcam** sur le toit du Musée suisse de l'appareil photographique, c'était ce dernier qui l'avait installée et la gérait jusqu'à il y a peu. Maintenant c'est le Bureau qui s'en occupe. A priori il n'est pas prévu de l'utiliser pour faire un historique des travaux de la Place du Marché.

Les Vignes de Vevey

A noter que les distinctions reçues par nos vins ne sont pas seulement nationales et régionales mais aussi internationales puisqu'une médaille d'or a été décernée au Mondial du Chasselas pour Les Allours 2024.

La vente aux particuliers à la Grenette est un gros avantage par rapport à ce qui se faisait à la Cave auparavant. Sans pouvoir chiffrer la chose, on peut dire que si on fait plus de vente de bouteilles après l'abandon la vente en vrac du raisin, c'est aussi grâce à cela. Les chiffres fournis donnent lieu à différentes interprétations.

NB : d'éventuels rabais sur le prix du vin de Vevey pour des associations peuvent être adaptés au cas par cas, mais il n'y a pas de directives claires appliquées actuellement.

Quant à l'**organisation**, il faut signaler que la chargée de projet qui avait commencé son activité en janvier 2025 a déjà quitté ses fonctions à la fin de l'année. Sans entrer dans des détails qui ne peuvent être donnés, il semble qu'il y ait eu une inadéquation progressive entre le cahier des charges et la personne qui ne se sentait plus de continuer cet emploi. Pour ce qui est de la procédure de remplacement, cela dépendra des choix de la nouvelle Municipalité et de la définition éventuelle d'un nouveau cahier des charges, mais en attendant il y a une personne temporaire pour faire le travail.

Merci à Mme Reymond et M. Imhof pour leurs réponses.

Pour la sous-commission
Pierre Butty

Rapport de lecture : Musée Jenisch Vevey (MJV)

Pour la Municipalité et ses services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Nathalie Chaix (directrice du Musée Jenisch Vevey).

Introduction et présentation

M. Luccarini introduit le rapport en rappelant l'évènement marquant de l'année 2025, qui continue en 2026, à savoir le retour de la collection Planque dans le Canton de Vaud et son arrivée au Musée Jenisch. Il relève également la qualité des expositions ayant eu lieu durant l'année, et remercie Mme Chaix et toute l'équipe pour leur excellent travail.

Un·e commissaire se réjouit de l'arrivée de la collection Planque, mais se demande si le musée devient un peu trop petit en raison du nombre limité d'œuvres qu'il peut montrer dans ce contexte. La directrice lui répond que le musée n'est ni trop grand ni trop petit selon elle, mais le remercie pour la question pertinente. L'équipe du musée réfléchit justement conjointement avec la fondation Oscar Kokoschka, la fondation Jean et Suzanne Planque et les collections du musée Jenisch Vevey pour un nouveau parcours permanent après l'exposition inaugurale de la collection Planque qui va nécessiter de « vider » complètement le musée pour l'accueillir. La volonté est de travailler ensemble pour proposer aux visiteur·es un parcours plutôt chronothématique, qui permette de traverser l'ensemble de ces collections et d'avoir une vue d'ensemble des grands mouvements qui ont animé l'histoire de l'art de la fin du XIXe siècle à la fin du XXe siècle, le réalisme, l'impressionnisme, le cubisme, l'expressionnisme avec Kokoschka, etc. C'est une opportunité pour le musée de se réinventer et de proposer un parcours plus pédagogique sur l'histoire de l'art, en se réinventant en profondeur. Par exemple plutôt que d'avoir trois expos de 90m² par année pour le pavillon de l'Estampe, il serait possible d'en avoir une seule de 300m². Les différents acteurs impliqués sont ouverts à ces changements et voient tous l'intérêt de l'arrivée de cette collection pour le musée.

Exposition permanente

La nouvelle conservatrice au sein du secteur Beaux-arts a déjà proposé une nouvelle proposition pour les salles permanentes.

Expositions temporaires

Un·e commissaire demande, vu que les nombres de visit·eur·euses sont notés par exposition, s'il s'agit d'un compte réellement par exposition ou s'il s'agit du nombre général d'entrées durant la durée de l'exposition. Il lui est répondu que ce n'est pas possible de dire si les personnes sont venues visiter une exposition en particulier. En général, les personnes visitant le musée font le tour de l'ensemble du musée, et elles ne précisent pas si elles visitent uniquement le rez de chaussée ou l'étage par exemple. Les expositions Françoise Pétrovitch et Philippe Jaccottet ont très bien fonctionné et ont accueilli environ 13'000 visit·eur·euses à elles deux. L'exposition Impressions du Japon a un immense succès et a accueilli près de 17'000 personnes à la mi-mars, et il restait encore deux semaines.

Môm'art

Un·e commissaire demande de préciser ce qui se fait dans le cadre de Môm'art. Il s'agit d'une collaboration qui se fait depuis 2021 avec une charte qui décline un certain nombre de principes pour l'accueil des familles au musée. Les musées adhèrent à la charte et mettent en œuvre les recommandations pour l'accueil des familles, qui se déclinent ensuite dans différentes manifestations tout au long de l'année.

Accueil handicap

Un·e commissaire s'interroge sur l'accessibilité du musée aux personnes à mobilité réduite. Il lui est confirmé que le musée est accessible, via l'entrée sur la rue des Communaux, et que tous les espaces d'exposition ainsi que la boutique sont accessibles. La scénographie est également pensée pour permettre aux personnes en chaise roulante de circuler dans les expositions.

Cours d'histoire de l'art

Un·e commissaire demande la fréquentation du cours. Mme Chaix confirme que tous les cours sont pleins, qu'il y a même des listes d'attente et des gens qui réservent en septembre pour l'année suivante. Les cours accueillent 40 personnes et l'animateur est formidable, les cours sont interactifs, très drôles, très vivants.

Tes vacances au musée Jenisch

Un·e commissaire s'interroge sur la gravure sur Tetra Pak. Il s'agit bien d'une technique de gravure simple similaire à la linogravure, qui peut se faire avec les mêmes outils sur la surface intérieure des briques à boissons, selon une technique toute bête que chacun·e peut tester à la maison.

Audioguides

Un·e commissaire demande le succès des audioguides. La directrice confirme le grand succès de ceux-ci. Il est également possible de les utiliser depuis son smartphone avec l'application Izitravel qui contient toutes les pistes audioguide du musée, ce qui permet également d'approfondir le sujet à l'issue de la visite au musée ou même de se préparer en avance. Souvent, les artistes eux-mêmes interviennent dans les audioguides, ou des proches de ceux-ci. Le Musée a utilisé l'IA pour lire les textes préparés pour une exposition en raison d'un manque de temps, mais ne pense pas généraliser cette pratique dont l'impact sociétal est important, et se ferait au détriment des comédiens par exemple.

Raconte-tapis

C'est un très bel objet fait par l'artiste veveysanne Lola Jungle, qui est très grand, et qui s'ouvre comme un livre, et représente le bâtiment du musée, ainsi que des petits personnages avec Fanny Jenisch, Martin, la Girafe, le camion qui transporte la girafe, etc. C'est un super outil pour l'offre destinée aux tout-petits.

Communication événementielle

La mise à disposition des espaces d'affichage de la Ville ont-ils eu un impact sur la fréquentation ? La directrice a eu beaucoup de retours à ce sujet. L'impact est dur à mesurer, mais a certainement existé. Par exemple, les estampes japonaises qui sont toutes petites en réalité apparaissent en grand format et ont probablement contribué au succès de cette belle exposition. Beaucoup de gens ont demandé à acheter ces affiches.

Rayonnement institutionnel

Un·e commissaire demande les critères de la distinction Vaud Ambassadeur. Il lui est répondu que le label est attribué par un organisme indépendant, avec beaucoup de critères dans le domaine du développement durable notamment. Les critères sont disponibles sur le site vaud.ch.

Boutique

Les chiffres sont en croissance. La boutique fait très attention aux objets qui y sont vendus, créés par des artisans locaux ou vendus en partenariat avec des librairies locales.

Mise en ligne des collections

Un·e commissaire se questionne sur le pourcentage des collections accessibles en ligne. La directrice répond que sur 54'000 œuvres, ça reste un tout petit pourcentage, mais que les objectifs sont qualitatifs et pas uniquement quantitatifs. L'idée est de pouvoir accroître cette mise en ligne d'environ 300 pièces chaque année. C'est vraiment un travail au long cours parce que ça implique d'avoir une photo HD de l'œuvre. Ensuite, il faut également revoir tous les champs qui sont documentés dans la base de données pour être sûr que tout est conforme aux normes rédactionnelles fixées pour la mise en ligne des collections. L'assistante de conservation s'en occupe, puis la conservatrice adjointe relit les données et les valide. C'est un travail qui prend du temps, mais qui permet d'augmenter la visibilité des œuvres exceptionnelles de la collection. Ce travail de fond est également fait lors d'expositions, ce qui permet de mettre en ligne tout ce qui a été exposé.

Le musée dispose également d'une collection d'œuvres sur papier de 40 000 feuilles, collection très importante mais invisible, parce que les œuvres ne peuvent être montrées que trois mois tous les trois ans pour des questions de conservation. C'est donc intéressant de les mettre en ligne. Le musée dispose d'un catalogue numérisé complet de 54'000 fiches, ce qui est déjà rare dans une institution de la taille du musée Jenisch.

Une série d'œuvres non-inventoriées a été trouvée dans un tiroir lors du recollement de la collection.

Acquisitions

Un·e commissaire demande pourquoi le dépôt du legs Alice Pauli a été déposé au MJV. Il lui est répondu que c'est uniquement la partie estampes du Legs qui a été déposé au musée.

Plan de protection des biens culturels (PBC)

Un·e commissaire demande si un soutien du Canton a été obtenu pour développer ce plan. Il lui est répondu que le Canton participe à hauteur de 220'000.- par année, plus divers soutiens ponctuels, notamment dans le cadre de l'arrivée de la collection Planque. Ce plan n'a pas été subventionné séparément mais est nécessaire pour que chaque intervenant sache que faire en cas de catastrophe, comment prioriser la sauvegarde des œuvres, etc. C'est un processus continu, car chaque exposition implique de mettre à jour le plan.

Recherche

Un·e commissaire se questionne au sujet du projet de recherche sur le patrimoine spolié sous le national-socialisme. Le musée ne dispose d'aucune œuvre classée *rouge*, donc à problème, mais il y a quelques cas *orange*, pour lesquels on n'a pas à ce stade toutes les informations pour être à 100% sûr du parcours de l'œuvre. Donc, ça veut dire que ce sont des œuvres qui nécessitent de faire des compléments de recherche.

Projet d'autonomisation

Un·e commissaire s'interroge sur l'échéance, quand est-ce qu'on va avoir une fondation de droit public ?

Il lui est répondu que comme ça a été mentionné lors de la visite du secrétariat municipal, pour l'instant, en l'absence de ressources de coordination, ça a été mis en suspens au-delà des travaux qui ont été effectués jusqu'à maintenant. Ça sera repris durant la prochaine législature, selon un calendrier qui sera précisé.

Pour la sous-commission

Cyril Gros

Rapport de lecture : Services des relations humaines (RHU)

Pour la Municipalité et ses services : M. Yvan Luccarini (syndic), M. Emeric Ruffieux, (chef de service).

Préambule

M. le Syndic nous partage la satisfaction générale quant au nouveau chef de service RHU aussi bien de la part du personnel, des différents chefs de service que des membres de la Municipalité.

Présentation

Des précisions sont demandées concernant les formations certifiantes. Plusieurs certificats d'études avancées (CAS) en gestion d'équipe sont en cours. Un nouveau règlement, prévu pour 2026, définira les modalités de participation financière de la commune, laquelle est aujourd'hui jugée insuffisante au regard du coût élevé de ces formations. Cette révision vise également à renforcer l'attractivité de la commune en tant qu'employeur.

Organisation

Il est mentionné l'utilisation d'un « outil partagé » pour la gestion de projet. De quel outil s'agit-il ? Il s'agit de l'application MS-Excel.

Faits marquants

Formation

Il est relevé que le chef de service du SYS a parlé d'informations sur la sécurité informatique délivrées aux collaborateurs. Ces informations sont-elles comptabilisées comme de la formation ? Non, elles relèvent de l'information générale en matière d'informatique et ne sont pas considérées comme des actions de formation.

Recrutements

De manière générale, dispose-t-on d'explications quant aux difficultés de recrutement rencontrées par la commune de Vevey ? Le chef de service indique que la commune doit renforcer sa communication autour des nombreux avantages qu'elle offre. En effet, l'employeur propose un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des postes intéressants ainsi que des conditions salariales et de prévoyance (caisse de pensions) attractives. Il est donc nécessaire d'élargir et de valoriser cette communication. Les difficultés de recrutement se manifestent particulièrement dans le secteur des éducateurs et éducatrices.

Concernant les entretiens d'évaluation annuelle, ceux-ci sont obligatoires pour les employés fixes et facultatifs pour les auxiliaires. Ils sont réalisés à tous les échelons selon un format uniformisé. Les appréciations ainsi établies sont mises à disposition des supérieurs afin de soutenir la gestion du personnel. Elles sont notamment utilisées pour l'élaboration du budget consacré à la formation.

Onze postes ont été mis au concours, dont trois postes de responsables au sein du Service FAM. Cette situation révèle-t-elle des difficultés particulières dans ce service ? Il est relevé que ce chiffre, bien qu'il puisse paraître élevé, doit être relativisé au regard de l'effectif total, qui s'élève à 204 collaborateurs. Le commissaire souligne néanmoins que ce nombre reste conséquent.

Le chef de service indique avoir observé un phénomène similaire dans une fonction précédente

au sein d'un réseau de soins. Il précise que, dans ces deux secteurs, le nombre de postes disponibles est important, ce qui permet aux collaborateurs de changer relativement facilement d'employeur. Le service des ressources humaines reste attentif aux motifs des départs et se tient à l'écoute des collaborateurs qui pourraient rencontrer des difficultés.

Une discussion s'ensuit concernant la procédure à suivre en cas de problème. Il est précisé que chaque collaborateur reçoit, lors de son engagement, les documents relatifs aux démarches à entreprendre.

Relations avec les écoles et autres partenaires

Quel est le succès du « speed recruiting » ? Ce concept, en vogue actuellement, vise à favoriser des rencontres rapides entre employeurs et candidats. Toutefois, il reste souvent difficile d'obtenir un véritable « match » entre les besoins de l'entreprise et le profil du postulant. Lors de ces événements, l'objectif principal est plutôt de renforcer la visibilité et la présence de la commune. Aucun engagement n'a eu lieu cette année par ce moyen.

Absentéisme

Une erreur s'est glissée dans le rapport de gestion 2024. Le système utilisé est performant, mais il comptabilise les absences avec un jour de trop. Par exemple, une absence débutant le 24 mars à 8 h et se terminant le 25 mars à 8 h (retour le 25 mars) est enregistrée comme deux jours d'absence. Par conséquent, pour le rapport 2024 chaque absence a été majorée d'un jour, ce qui a artificiellement gonflé l'augmentation des absences.

Pyramide des âges

Il est relevé que la tranche la plus importante est la tranche entre 50 et 59 ans. Un défi de recrutement se profile donc pour les 15 prochaines années.

Assurances de personnes

Le délai de carence pour l'assurance perte de gain est fixé à 90 jours. Un certificat médical est exigé à partir du 4^e jour d'absence.

La question se pose toutefois quant à la gestion des absences répétées de courte durée (1 à 2 jours). Cette thématique est intégrée à la formation des cadres relative au climat de travail (formation ACT1).

Par ailleurs, une collaboratrice a été engagée afin d'assurer le suivi des absences de longue durée.

Tableau des effectifs du personnel au 31.12.2025

Un astérisque suit plusieurs chiffres du tableau, mais aucune explication n'est donnée. La note de bas de page a disparue, elle sera réintroduite dans la version finale.

Pour la sous-commission

Dominique Besson

Rapport de lecture : Service des finances (FIN)

Pour la Municipalité et ses services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Elena Bragagnini Borloz (cheffe de service).

Contexte général

L'année 2025 a été marquée pour le service par une phase de transition organisationnelle, avec notamment :

- un fonctionnement en effectif réduit jusqu'en juin 2025,
- l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service au 1er juin 2025,
- un renfort administratif de 0.6 EPT dès novembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le service compte 7 collaborateurs pour 5.8 EPT.

Gestion du contentieux

Une discussion a eu lieu sur la répartition des responsabilités entre services.

- Le service Famille (FAM) conserve historiquement le contact direct avec les familles pour les situations de contentieux.
- Le service des Finances (FIN) prend en charge les procédures de poursuites.
- La gestion des délais et du suivi avec les familles reste assurée par FAM.

Cette organisation permet de maintenir un accompagnement social direct, tout en confiant les démarches administratives et juridiques au service financier.

Durant la période Covid, le service Bâtiments (BAT) a repris une partie du suivi en raison de retards de paiements importants et pour garder le lien avec les personnes concernées.

Mise en place d'un système de contrôle interne

Le service des Finances souhaite développer un Système de contrôle interne (SCI).

Objectifs principaux :

- documenter les processus administratifs et financiers,
- améliorer la traçabilité des procédures,
- renforcer la gestion des risques internes.

Il a été précisé que ce système est recommandé par le Canton mais non obligatoire pour les communes.

Programme « Efficience »

La Municipalité a lancé en 2025 un programme transversal d'efficience.

Objectifs :

- analyser le fonctionnement interne de l'administration,
- identifier les prestations qui fonctionnent bien,
- repérer les domaines nécessitant des améliorations,
- préparer la transmission des connaissances pour la prochaine législature.

Deux questionnaires ont été réalisés :

1. auprès des chefs de service,
2. auprès de la Municipalité.

Ces analyses donneront lieu à deux rapports distincts. La démarche est pilotée notamment par :

- M. Ruffieux (Service des ressources humaines)
- Mme Bragagnini Borloz (Finances)

Un objectif central est également de renforcer les outils statistiques et financiers afin de permettre à la Municipalité de prendre des décisions politiques sur la base d'analyses plus précises.

Assurance contre les cyberattaques

La Ville étudie actuellement la pertinence d'une assurance spécifique contre les cyberattaques.

Cette analyse est menée :

- en collaboration avec le service informatique (SYS),
- avec l'appui du courtier Kessler & Co SA.

Certains commissaires ont exprimé le souhait de mieux connaître le contenu exact des couvertures envisagées, notamment en ce qui concerne les risques informatiques.

Inventaire du patrimoine communal

Un besoin important a été identifié : la réalisation d'un inventaire complet des biens mobiliers de la commune.

La démarche envisagée se déroulera en deux étapes :

1. définition d'une méthodologie interne,
2. mandat externe pour réaliser l'évaluation du patrimoine.

Cet inventaire est nécessaire notamment pour :

- améliorer la gestion des assurances,
- assurer une meilleure connaissance du patrimoine communal.

Participations financières de la commune

Le portefeuille de participations communales n'a pas connu de modification structurelle en 2025. Toutefois, une opération a été mentionnée :

La Ville a acquis 650 actions supplémentaires de Romande Energie au prix de CHF 49.77 par action, vendues par une commune. La Ville détient désormais 334'550 actions de cette société.

Il a été rappelé que :

- le canton détient plus de 50 % du capital,
- les communes disposent souvent de droits de préemption lors de ventes d'actions.

Une clarification a été évoquée concernant la formulation du rapport, car même si le portefeuille n'a pas « évolué », cette acquisition constitue une adaptation mineure des participations.

Les discussions ont mis en évidence plusieurs enjeux structurants pour les prochaines années :

- mise en œuvre du modèle comptable MCH2,
- développement d'un système de contrôle interne,
- poursuite du programme d'efficience,
- amélioration de la gestion des risques (cyber),
- réalisation d'un inventaire du patrimoine communal.

Ces démarches visent à renforcer la transparence, la gestion financière et la capacité d'analyse stratégique de la Ville de Vevey.

Pour la sous-commission

Sarah Dohr

Rapport de lecture : Service des systèmes d'information (SYS)

Pour la Municipalité et ses services : M. Yvan Luccarini (syndic), M. Robert Schneider (chef de service), M. Daniel Gnerre (responsable de secteur).

Introduction et présentation

M. Luccarini présente succinctement les activités principales du service. Il revient notamment sur l'engagement d'une nouvelle personne au sein du service, sur le changement des serveurs de la Ville, sur les formations données au personnel de la Ville, sur le déploiement de la fibre optique entre les différents sites de la Ville, sur le logiciel de gestion des séances du Conseil communal, le plan de classement pour la gestion électronique des documents (GED), la mise à niveau du parc informatique vers Windows 11, les demandes L-Info qui ont aussi sollicité les services, l'harmonisation des abonnements de téléphone mobiles afin d'assurer un traitement équitable des employés de la Ville et la mise à jour des plateformes informatiques de la Ville (cartoriviera, GeoCity), notamment vers des plateformes de logiciel libre.

Un·e commissaire demande pourquoi est-ce que les plateformes de logiciel libre sont privilégiées. M. Gnerre rappelle que l'avantage principale des logiciels libres pour une administration communale est que l'on garde une maîtrise sur le développement et la mise à jour des logiciels. La collaboration entre les différents usagers permet de profiter des développements faits pour d'autres acteurs. C'est plutôt aisé de déployer

Système d'information du territoire (SIT)

ASIT

Un·e commissaire demande des informations complémentaires sur les employés de l'association. M. Gnerre rappelle que trois ingénieurs sont engagés par l'association qui sont payés par les environ 400 membres de l'association (principales des institutions publiques, mais aussi des acteurs privés comme des bureaux d'ingénieurs, bureaux d'architecte, etc.).

Cartoriviera

Un·e commissaire relève le nombre important de visiteurs pour un géoportail local. Il demande aussi des informations sur les accès payés au portail. M. Gnerre corrige en disant que les accès sont restreints, mais aucun accès n'est payant.

Un·e commissaire demande des informations sur le paiement des services de Cartoriviera développés pour les autres communes de la Riviera. M. Gnerre dit que les communes qui contribuent financièrement à la plateforme ont le droit à un certain nombre d'heures de développement pour des solutions qui leur sont propres en fonction de leur contribution.

Un·e commissaire demande ce qui est entendu par « anticipations ». M. Gnerre dit que ce sont les éléments qui dépassent de la façade des bâtiments et qui dépassent sur le domaine public comme les balcons, enseignes en potence, chenaux, etc.

Un·e commissaire demande combien d'email est-ce que le service a dû répondre par rapport aux orthophotos qui deviendraient de plus en plus précises. M. Gnerre dit qu'une seule plainte a été reçue par le service et rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs avis juridiques qui ont validés la légalité de ces images.

Un·e commissaire demande ce qu'il en est de l'accès au registre foncier de manière plus simple. M. Gnerre rappelle qu'il s'agit d'une prestation cantonale et que le canton s'est engagé il y a déjà 3-4 ans à rendre cet accès plus facile et que les cantons de Valais, Fribourg et Genève (entre autres) ont déjà cet accès facilité.

Secteur informatique

Remplacement de l'infrastructure centrale

Un·e commissaire félicite le service d'avoir pu négocier une extension de la durée de garantie du nouveau matériel de 5 à 7 ans. Iel demande ensuite ce qu'il en est des licences qui sont un point important d'obsolescence et notamment sur la virtualisation et si le service pense à passer à des systèmes en logiciel libre comme le SIT. M. Schneider dit qu'il faudra renouveler les licences après 5 ans afin d'arriver à la fin de la garantie du matériel. Il rappelle aussi que l'équipe est relativement petite, que la virtualisation est un processus complexe et que les compétences nécessaires ne sont pas forcément présentes au sein de l'équipe actuelle puisque ce ne sont pas des tâches usuelles du service.

Un·e commissaire demande pourquoi le nombre d'ordinateur du parc informatique est une approximation. M. Schneider dit que c'est parce que le nombre d'ordinateur dans le parc change très régulièrement. L'idée du chiffre donné était d'avoir une idée plus honnête du nombre que de donner un instantané à un moment donné. Un·e commissaire soulève que ces approximations sont présentes à travers tout le rapport. M. Schneider donne réponse similaire à celle donnée précédemment.

Remplacement dans les écoles des antennes

Wi-Fi de la Ville par celles du Canton

Un·e commissaire demande s'il serait possible de réutiliser les antennes à d'autres fins, notamment pour le réseau wifi public de la Ville. M. Schneider note que les antennes sont réutilisées autant que possible dans les bâtiments ; elles ne sont toutefois pas adaptées à une utilisation en extérieur.

Un·e commissaire demande pourquoi le collège Jean-Kratzer n'est pas mentionné dans le rapport. M. Schneider rappelle qu'une partie du remplacement a été effectué en 2024.

Sécurité

Un·e commissaire pose une question sur le nombre de personnes qui ont complétés les formations sur la cybersécurité et exprime une inquiétude par rapport aux environ 15 % d'utilisateurs qui n'ont pas finis les formations requises. M. Schneider dit qu'il faut continuer à insister tous les employés de la Ville à compléter ces formations. Il dit qu'il a été envisagé par la Municipalité de couper l'accès à internet aux utilisateurs qui n'auraient pas complété les formations ; une mesure qui n'a pas été adoptée pour l'instant. Les personnes qui ne finissent pas ces formations se situent sur l'ensemble de la hiérarchie de l'administration, y compris au sein de la Municipalité. Un des problèmes est que quand les personnes accumulent du retard, il est d'autant plus long de rattraper les modules. Si l'idée de couper l'accès à internet n'a pas été abandonnée, elle doit aussi être accompagnée. Il est régulièrement rappelé par le service puis les RH que les formations ne sont pas facultatives et doivent être suivies en rappelant que l'accès à internet pourrait être interrompu le cas échéant.

Genedis

M. Schneider indique que Swisscom a changé de stratégie en matière de déploiement de la fibre optique. Celle-ci va aujourd'hui jusqu'au sein des bâtiments. Ce changement a permis à la Ville de relier de manière directe, sans passer physiquement par un réseau externe, les différents bâtiments de la Ville.

Développement de la solution de gestion des séances pour un usage par le Conseil communal

Un·e commissaire demande si la solution de gestion des séances pour un usage par le Conseil communal sera publiée sous licence libre ainsi que son code source, comme la commune participe à ses frais de développement.

M. Schneider dit que le code source ne sera pas publié, mais que les communes ont pu obtenir la garantie que l'utilisation du logiciel serait toujours possible en cas de l'arrêt d'activité de l'entreprise qui le développe. Un·e commissaire suggère que la Commune demande pour les prochains développements d'applications que les logiciels soient publiés comme logiciels libres.

M. Luccarini prend l'exemple de « Ma commune en un clic » qui permet notamment de se connecter avec un identifiant unique pour toutes les prestations au niveau fédéral, cantonal et communal. Depuis que le canton de Vaud a adhéré à un organisme fédéral, les communes peuvent accéder à cet identifiant public. L'Union des communes vaudoises a mis en place un pool de communes pour développer cet identifiant et il sera publié en logiciel libre. Vevey ne participe pas à ce pool, car la Municipalité n'a pas jugé pertinent de le faire en raison du budget qu'elle voulait présenter. La Ville devrait pouvoir rattraper le train en route une fois qu'il sera publié. Cet exemple illustre qu'il est possible de demander une publication en logiciel libre.

M. Luccarini précise que la commune est très active dans le groupe de travail sur le développement de la solution de gestion des séances pour un usage par le Conseil communal afin que le conseil ait les fonctionnalités dont il a besoin.

Plan de classement dans la GED

Un·e commissaire demande si l'implémentation de la GED pourrait faciliter les réponses aux demandes LInfo. M. Schneider dit que logiquement, ça devrait être le cas, notamment en réduisant les silos entre les différents services et la gestion de leurs fichiers. M. Luccarini rappelle que ce qui prend le plus de temps sur les demandes LInfo est l'aspect juridique de savoir quelle information peut être partagée ou non, ce que la GED ne résoud pas.

Disponibilité des systèmes et pannes

Un·e commissaire demande s'il y a des preuves que les hackers qui ont rendu le site internet de la Ville inaccessible étaient bien pro-russe. M. Schneider rappelle que les hackers qui ont revendiqué l'attaque étaient pro-russe d'après le Canton.

Mise à jour de la messagerie Exchange 2019 et préparation du passage à l'authentification à plusieurs facteurs (MFA)

Un·e commissaire demande si le service a réfléchi à changer de système de gestion des emails pour passer à une solution libre au vu des problèmes évoqués dans le rapport. M. Schneider note que comme la Ville a des licences Microsoft 365, la messagerie Exchange est incluse et changer impliquerait d'avoir une moins bonne intégration des différents logiciels. M. Luccarini dit que pour l'instant, les emails de la Ville n'ont pas à passer par le cloud Microsoft et donc qu'il n'y a pas d'urgence à changer de mode de fonctionnement. Un·e commissaire demande s'il serait possible de complètement quitter Microsoft. M. Schneider dit que ce n'est pas impossible de le faire mais qu'il faudra d'autres compétences au sein de l'équipe et surtout assurer des formations et un suivi important avec les utilisateur·rices pour effectuer une telle transition. Il est mentionné que la gendarmerie française a pu faire cette migration, mais que leur taille est très différente de celle de Vevey.

Un·e commissaire mentionne qu'une commune française de la taille de Vevey a réussi cette transition en une dizaine d'année.

Un·e commissaire suggère de rechercher des alternatives aussi en lien avec d'autres communes afin de réduire la charge. Un·e commissaire rappelle qu'il s'agit aussi d'une question de souveraineté sur les données et que le fait qu'elles soient stockées sur les serveurs d'une entreprise américaine est préoccupant. M. Schneider dit que seules quelques applications mineures ont leurs données sur des serveurs Microsoft ; l'essentiel étant sur des serveurs de la Ville.

Fin du support de Windows 10 par Microsoft et migration des PC vers Windows 11

Un·e commissaire rappelle qu'il s'agit aussi d'une raison de migrer vers des solutions libres qui ont en général un soutien plus étendu.

Fourniture de PC portables aux nouvelles et nouveaux apprenti·es

M. Schneider rappelle que toutes les personnes apprenties reçoivent un PC portable personnel pour leurs cours. Si ces personnes doivent aussi utiliser un ordinateur professionnel dans le cadre de leurs fonctions, elles reçoivent un autre ordinateur à ces fins.

Téléphones

Un·e commissaire rappelle que le vœu de la CoGest en 2024 était que l'usage des téléphones soit réglementé alors que le service a réglé le problème des subventions pour les téléphones. Il y aurait aussi des risques de cybersécurité liés aux téléphones portables et donc que leur utilisation elle-même devrait faire l'objet d'un règlement. M. Schneider dit qu'il y a une grande diversité de situations : Certaines personnes ont un téléphone et une carte SIM de la Ville, d'autres utilisent leurs propres téléphones, etc. Les téléphones en eux-mêmes ne posent que peu de risques hors de la messagerie puisqu'ils n'ont pas accès au reste du réseau ni aux applications à part la messagerie ou Teams. Il y a une réflexion pour passer sous peu à la double authentification pour accéder aux services informatiques de la Ville et notamment la messagerie.

Autres tâches

Un·e commissaire demande pourquoi les demandes LInfo concernant les comptes sont mentionnées comme ayant pris du temps au service alors que toutes les informations devraient être publiques. M. Schneider dit que s'il y a des noms d'entreprise ou de personne, il faut soit caviarder ou leur demander l'autorisation. M. Luccarini explique que le secret des affaires impose cette restriction. Des informations telles que le nom, le tarif, et le type de prestations ne peuvent pas être publiées librement. C'est à nouveau plus une question juridique qu'informatique.

Pour la sous-commission

Elliott Messeiller

Rapport de lecture : Service des affaires intercommunales (SAI)

Pour la Municipalité et ses services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Colette Rossier (cheffe de service).

Après un mot d'introduction, qui rappelle que c'est ici le dernier rapport de Mme Rossier pour le SAI, l'analyse passe en revue les différents chapitres.

Au chapitre de la **coordination générale**, il faut signaler que le SAI a effectué plusieurs analyses dans le cadre de ses différentes collaborations où il fonctionne essentiellement comme secrétaire et coordinateur. Ces analyses sont pour la plupart des objets aux mains des organisations elles-mêmes au titre de documents de travail en cours et ne sont pas communiquées par le SAI lui-même, même si elles sont mentionnées dans le rapport. Ainsi en est-il de **l'analyse de l'avant-projet de modification de la loi sur les communes (LC)** par exemple, qui a servi au rapport de l'UCV en l'occurrence et a abouti en fait à l'abandon de ce projet tel qu'il était proposé. En complément d'information, les membres de la COGEST ont reçu tout de même, après la séance de lecture, la position du SAI envoyée à l'UCV et au Canton à propos de cet avant-projet.

NB : le site du SAI comprend cependant de nombreux rapports archivés et est maintenu à jour. Parfois il faut les chercher un peu.

D'autres précisions se trouvent sur les sites propres des différentes organisations pour lesquelles le SAI fonctionne. Ainsi en est-il pour **l'Agglomération Rivelac** par exemple qui mentionne toutes sortes d'informations sur son site www.agglorivelac.ch et à qui il faut s'adresser directement pour des détails d'organisation (comme le nombre d'EPT) ou de fonctionnement, plutôt qu'au SAI.

Pour mémoire, il est utile de rappeler que le rapport du SAI mentionne les points abordés par les différentes organisations auxquelles le SAI collabore. Si plusieurs d'entre elles font l'objet d'un rapport propre au Conseil communal (comme le CIEHL et le Fonds culturel Riviera), le rapport du SAI est parfois le seul endroit où l'on aborde certains sujets, sous forme synthétique. Mais ce n'est pas le SAI qui en est en charge pour autant et il ne peut donc répondre à toutes les questions techniques des organisations elles-mêmes.

Dans **Information et communication**, la présentation faite lors du **Forum des Municipalités** à Veytaux sur la répartition des compétences entre la municipalité et le conseil communal est librement accessible sur le site de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), sous forme d'aide-mémoire pour les autorités communales (www.publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire). Bien que citée dans le rapport elle n'est donc pas du fait du SAI. Ce dernier signale par ailleurs que de nombreuses présentations générales, sous forme de Powerpoint ou autre, sont très souvent effectuées, notamment en début de législature pour expliquer le cadre de chaque institution.

Dans **Aménagement / transports / équipements**, le point d'un possible développement futur d'un transport public entre Bulle et Vevey (très ancien projet) a été abordé par la **CORAT Riviera** mais sans qu'elle en soit responsable puisque c'est en mains purement cantonales entre Vaud et Fribourg.

Pour la **Conférence régionale des transports publics de la Riviera (CRTPR)**, la clé de répartition pour le déficit du transport urbain (TU) à l'échelle de la région proposée par le SAI est un document de travail interne pour une réflexion qui est en cours. Elle ne peut être communiquée à ce stade, hormis les quelques informations données dans le rapport du SAI, puisqu'on est encore loin des conclusions de ce travail. Pour mémoire le Conseil communal a voté en 2025 sur un accord pour certaines lignes (le préavis 02/2025 donnait beaucoup de détails à ce propos), mais une réflexion est en cours au niveau régional pour prendre en compte l'ensemble des lignes. Ce point déclenche une courte discussion générale (sans lien direct avec le SAI) sur la gestion des déficits des transports publics régionaux.

Dans **Culture / sports**, à propos du **Fonds sportif (Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation sportive)**, il est rappelé que les communes sont responsables vis-à-vis des clubs, qui peuvent le cas échéant bloquer l'attribution de subsides. Le SAI n'intervient pas.

Sous **Economie / tourisme**, la **Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)** comprend bien 10 communes puisque Villeneuve en fait partie, en plus des 9 communes du district dont le SAI dépend.

La commission remercie les intervenants et souhaite une excellente retraite à Mme Rossier.

Pour la sous-commission
Pierre Butty

Rapport de lecture : Service accueil et population (ACC)

Pour la Municipalité et ses services : Mme Gabriela Kämpf (municipale), Mme Pascale Bacher (cheffe de service), M. Mirad Batlak (nouveau préposé à l'Office de la population), M. Raphaël Delessert (chargé de communication).

Appréciation générale

Au terme de ses échanges, la Commission de gestion dresse un bilan globalement positif de l'activité du service durant l'année écoulée.

Elle relève notamment la continuité des prestations assurées à la population malgré plusieurs changements organisationnels, les progrès constatés dans le domaine de la transformation numérique, la bonne gestion de dossiers sensibles ainsi que la qualité générale du service rendu aux habitantes et habitants.

La Commission tient également à souligner l'engagement constant des collaboratrices et collaborateurs, dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions.

Organisation et ressources humaines

La Commission s'est intéressée aux modalités de transition à la tête de l'Office de la population. La Municipalité a indiqué que l'entrée en fonction anticipée de Monsieur Mirad Batlak, au 1er janvier 2026, avait permis d'organiser une passation progressive avec le titulaire sortant, partant à la retraite.

La Commission salue cette anticipation, qu'elle considère comme une mesure judicieuse permettant d'assurer la stabilité du service et la continuité des prestations.

Transformation numérique (GED)

Interrogée sur l'état d'avancement de la gestion électronique des documents et des données (GED), la Municipalité a précisé que le mandat externe étant désormais achevé, le déploiement se poursuivait en interne.

Les bénéfices attendus concernent principalement une amélioration de l'efficacité administrative, une meilleure traçabilité des procédures ainsi qu'un renforcement de la sécurité des données.

La Commission prend acte des progrès réalisés et insiste sur la nécessité de poursuivre l'accompagnement des équipes afin de garantir une appropriation homogène des nouveaux outils.

Protection des données et LInfo

La Commission a également examiné l'augmentation des demandes liées à la Loi sur l'information (LInfo).

Le service a indiqué que plusieurs processus internes avaient été mis en place afin de structurer le traitement de ces requêtes et d'en assurer le suivi.

La Commission souligne l'importance croissante de ces enjeux, tant sur le plan juridique qu'organisationnel. Elle relève en particulier la nécessité de clarifier certains canaux institutionnels, notamment pour les demandes émanant d'élus communaux.

Communication institutionnelle

Concernant la communication communale, la Municipalité a indiqué que le développement des réseaux sociaux se poursuivait de manière progressive.

Elle a également précisé que le bulletin communal était désormais stabilisé et conservait un contenu exclusivement communal, dans un souci de maîtrise des coûts.

La Commission prend acte de cette orientation. Elle estime toutefois qu'une réflexion pourrait être menée quant à une ouverture partielle à certaines associations locales, dans un cadre clairement défini et financièrement maîtrisé.

Événements et vie locale

S'agissant des manifestations communales, il a été relevé que plusieurs événements majeurs, en particulier la fête nationale du 1er août, avaient rencontré un vif succès populaire.

Le service a également signalé une amélioration de la coordination générale, notamment dans le cadre de Vevey Riviera Noël.

La Commission salue ces efforts et relève qu'un renforcement de certaines animations symboliques, en particulier lors du passage à la nouvelle année, pourrait utilement être envisagé.

Gestion de dossiers sensibles

La Commission a interrogé la Municipalité sur la gestion du référendum relatif aux mesures de sécurité (préavis 03/2025, dispositif de vidéosurveillance).

Il ressort des explications fournies que le service a assuré le traitement opérationnel de ce dossier dans un contexte de forte exposition médiatique, tout en maintenant ses prestations courantes.

La Commission relève la bonne maîtrise de ce dossier sensible et la capacité du service à répondre simultanément aux exigences institutionnelles et opérationnelles.

Gouvernance et perspectives

Parmi les enjeux à venir, la Municipalité a mentionné les travaux en cours relatifs à une plateforme intercommunale liée à la LInfo, ainsi que les évolutions législatives cantonales attendues dans ce domaine.

La Commission prend acte de ces éléments et demeurera attentive à leurs conséquences éventuelles sur l'organisation future du service.

Qualité de l'information transmise

La Commission s'est enfin interrogée sur la qualité et l'exhaustivité des informations figurant dans le rapport transmis.

La Municipalité a indiqué que certaines lacunes s'expliquaient par des contraintes de calendrier ainsi que par certaines dépendances externes.

La Commission rappelle l'importance de disposer, pour l'exercice de sa mission de surveillance, de documents complets, consolidés et comportant l'ensemble des données nécessaires à une analyse approfondie.

Conclusions et recommandations

Au terme de son examen, la Commission de gestion salue l'engagement du Service Accueil et Population et constate plusieurs avancées significatives, notamment en matière de modernisation et de continuité des prestations.

Elle identifie néanmoins plusieurs axes d'amélioration et formule les attentes suivantes :

- poursuivre l'accompagnement lié à la transformation numérique ;
- renforcer la clarté des processus relatifs à la LInfo ;
- examiner les possibilités d'évolution de la communication communale ;
- maintenir un haut niveau de qualité dans les documents transmis aux organes de surveillance.

Pour la sous-commission

Jennyfer Vincent

Rapport d'audition : Service accueil et population (ACC)

Pour la Municipalité et ses services : Mme Gabriela Kämpf, (municipale), Mme Pascale Bacher, (cheffe de service) , Mme Andréa Pommaz (collaboratrice à l'Office de la population).

Mme Vincent ouvre la séance et adresse ses salutations à l'ensemble des personnes présentes. Elle précise que cette rencontre a pour objectif d'échanger sur le fonctionnement du Service Accueil et Population, dans le cadre des demandes formulées par la Commission de gestion.

Mme Kämpf, ajoute que certaines informations abordées lors de la séance présentent un caractère confidentiel.

Points abordés

La Commission de gestion souhaite obtenir des informations concernant la détection des faux documents d'identité, les formations suivies par les collaborateurs, les dispositifs garantissant le respect des lois et principes éthiques, ainsi que les mesures prévues en cas de manquements. Des précisions sont également demandées concernant les horaires des guichets, l'outil en ligne eAdmin, les moyens de paiement et la documentation interne.

S'agissant du risque de documents falsifiés, Mme Pommaz, collaboratrice de l'Office de la population, indique que quatre collaborateurs du service suivent des formations spécialisées dispensées par la Police judiciaire du canton de Fribourg. Ces formations, d'une journée et axées sur la pratique, permettent une mise à jour régulière des connaissances, lesquelles sont ensuite partagées avec l'ensemble de l'équipe. Aucun cas de faux document d'identité n'a été constaté à Vevey depuis plus de vingt ans. Un incident récent lié à une fausse attestation de droit social a été transmis au Ministère public. En cas de doute, le service contacte le Service cantonal de la population à Lausanne.

Concernant l'éthique et la conformité, Mme Bacher précise que chaque collaborateur reçoit un classeur RHU comprenant les directives, règlements et règles de conduite. Les collaborateurs sont régulièrement informés des évolutions législatives. En cas de manquement, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement sont prévues. À ce jour, aucun comportement répréhensible n'a été constaté. La Ville compte environ 400 EPT, soit près de 600 collaborateurs, et des outils confidentiels permettent de signaler toute situation suspecte. Selon la gravité, la Municipalité intervient directement.

L'outil en ligne eAdmin est jugé très positif, tant pour la population que pour les collaborateurs, en facilitant les démarches à distance et la gestion des documents. Il est suggéré d'en renforcer la communication via le bulletin communal.

En matière de moyens de paiement, seules les solutions TWINT et Postfinance sont actuellement disponibles. L'usage du numéraire est en diminution. L'élargissement à d'autres moyens de paiement dépend des conditions techniques et contractuelles définies par le service informatique. La commission regrette que cette situation ne soit pas encore résolue.

Aucune gratuité n'est accordée pour le retrait de documents, sauf dans les cas strictement prévus par une base légale.

Documentation interne

Un classeur regroupant documents de référence et modèles types est mis à disposition des collaborateurs afin d'assurer des réponses cohérentes et uniformes.

Site officiel de référence : <http://www.vd.ch/entree-et-sejour-etats-tiers>

Horaires des guichets – fermeture exceptionnelle

La fermeture ponctuelle des guichets du Contrôle des habitants les jeudis **16, 23 et 30 octobre 2025** était due à un manque d'effectif temporaire. Durant cette période, le service est resté atteignable par téléphone et par courriel, avec la possibilité de fixer des rendez-vous. Ces fermetures ont eu lieu durant les vacances scolaires et en dehors des périodes de forte affluence. Le public a été informé par les canaux habituels.

Conclusion

La sous-commission remercie le Service Accueil et Population pour la qualité de son travail, sa disponibilité et son professionnalisme. Elle souligne l'engagement des collaborateurs et rappelle le rôle essentiel de l'Office de la population dans le bon fonctionnement administratif et social de la Ville de Vevey.

Pour la sous-commission
Jennyfer Vincent

Rapport de lecture : Service de la cohésion sociale (COS)

Pour la Municipalité et ses services : Mme Gabriela Kämpf (municipale), Mme Lorena Marin Guex (cheffe de service).

Organisation du service et ressources

L'année 2025 a été marquée par une phase de consolidation et de structuration du service à la suite de changements organisationnels récents. La cheffe de service a confirmé les difficultés rencontrées, notamment un sous-effectif administratif et une charge de travail élevée. La commission relève que ces contraintes peuvent limiter la capacité du service à répondre efficacement aux besoins de la population.

Insertion des jeunes – dispositif Gingko

Le dispositif Gingko joue un rôle central dans l'accompagnement de jeunes confrontés à des situations souvent complexes. Une hausse de la charge de travail ainsi qu'une complexification des suivis ont été signalées. Le travail accompli est unanimement salué. La commission souligne l'importance d'assurer la continuité et la qualité de cet accompagnement.

Plateforme précarité et observatoire social

Le développement de la plateforme précarité et le renforcement du travail en réseau constituent des avancées importantes. Ces outils permettent une meilleure coordination entre partenaires et une remontée plus précise des réalités du terrain. Le projet d'observatoire social est perçu comme stratégique pour mieux identifier les besoins de la population. La commission rappelle toutefois la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour leur mise en œuvre.

Hébergement d'urgence

L'ouverture d'une structure d'hébergement d'urgence en 2025 répond à un besoin avéré. Toutefois, la forte demande entraîne une saturation rapide des capacités disponibles. Les discussions ont mis en évidence la nécessité de développer des solutions durables, en collaboration avec les acteurs régionaux et cantonaux.

Politique du logement

Des progrès ont été réalisés dans la politique communale du logement et dans la mise en place d'outils dédiés. Néanmoins, la pénurie de logements ainsi que certaines contraintes légales limitent les marges d'action. La commission souligne également le besoin de données fiables pour assurer un suivi efficace.

Égalité, intégration et vie de quartier

Les actions menées en faveur de l'intégration, de l'égalité et de la cohésion locale – cours de français, projets participatifs et activités de quartier – contribuent au vivre-ensemble. Il a toutefois été relevé que certains dispositifs doivent encore être adaptés afin de mieux atteindre les publics concernés.

Seniors et cohésion sociale

Les initiatives destinées aux seniors, notamment pour lutter contre l'isolement et renforcer les liens sociaux, sont saluées pour leur impact positif sur la cohésion sociale.

Contraintes structurelles et enjeux cantonaux

Le service évolue dans un contexte de ressources limitées et de forte dépendance aux cadres cantonaux. Face à des besoins sociaux croissants, la commission estime essentiel que la Ville défende activement ses intérêts dans les évolutions à venir.

Conclusion

La sous-commission constate que le rapport reflète une année importante de consolidation du Service de la cohésion sociale, dans un contexte de pression accrue sur les politiques sociales. Les orientations présentées apparaissent pertinentes et nécessaires. Toutefois, les défis liés aux ressources disponibles, à la coordination interinstitutionnelle et au pilotage stratégique demeurent significatifs et nécessiteront une attention soutenue.

Demandes et recommandations de la sous-commission

- Renforcer durablement les ressources du service, en particulier dans les fonctions administratives, afin de garantir un traitement efficace des dossiers et un accompagnement de qualité.
- Soutenir concrètement le développement de la plateforme précarité ainsi que de l'observatoire social, en leur attribuant les moyens humains et financiers nécessaires.
- Mettre en œuvre, avec les partenaires régionaux et cantonaux, des solutions pérennes et coordonnées en matière d'hébergement d'urgence.
- Défendre activement auprès du Canton les besoins spécifiques de la Ville de Vevey face à l'augmentation des enjeux sociaux.
- Transmettre aux commissions concernées des données complètes, structurées et régulières, permettant un suivi rigoureux des politiques publiques.

Pour la sous-commission
Jennyfer Vincent

Rapport de lecture : Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)

Pour la Municipalité et ses services : Mme Laurie Willommet (municipale), Mme Manon Fawer (cheffe de service), Mme Janine Repetti-Dittes (adjointe à la cheffe de service), Mme Isabelle Chaudet (adjointe administrative).

Enfance et accueil parascolaire

Le secteur de l'enfance demeure confronté à une forte demande en places d'accueil. Les efforts entrepris pour développer l'offre et améliorer la coordination sont salués. La commission relève toutefois la nécessité de poursuivre l'adaptation des capacités d'accueil afin de répondre à l'évolution démographique et aux besoins des familles.

Écoles et accompagnement des élèves

Les collaborations avec les établissements scolaires se poursuivent de manière constructive. Plusieurs actions de soutien aux élèves et aux familles ont été menées, notamment en matière d'accompagnement socio-éducatif et de prévention. La sous-commission souligne l'importance de maintenir un lien étroit entre la Ville, les directions scolaires et les partenaires spécialisés.

Politique familiale et cohésion sociale

Les mesures en faveur des familles contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune. Les prestations d'information, d'orientation et d'accompagnement sont jugées utiles. Une attention particulière devra être portée aux ménages fragilisés par la hausse du coût de la vie.

Sports et infrastructures

Le domaine sportif a connu une activité soutenue en 2025, tant au niveau du soutien aux clubs que de la gestion des infrastructures. La Commission de gestion a pris acte avec regret du retard concernant le projet Urbanskate à la Place du 14 Juin. Elle souhaite avoir des informations précises sur l'avancée du projet. Les installations communales jouent un rôle central pour la vie associative et la santé publique. La commission souligne la nécessité d'un entretien régulier, d'une planification des investissements et d'une bonne coordination des usages.

Vie associative et manifestations

Le tissu associatif local constitue un atout majeur pour la cohésion communale. Les manifestations sportives, éducatives et familiales participent au dynamisme de la Ville. Le soutien communal à ces initiatives est salué.

Ressources et organisation

Comme d'autres services communaux, le dicastère fait face à des contraintes de ressources humaines et financières. Malgré cela, les équipes assurent un travail important et apprécié. La sous-commission rappelle l'importance de garantir des moyens adaptés aux missions confiées.

Conclusion

La sous-commission constate que le rapport reflète une année active et globalement positive pour le dicastère Famille, Éducation et Sports. Les actions menées répondent à des besoins essentiels de la population. Plusieurs enjeux demeurent toutefois prioritaires, notamment l'accueil de l'enfance, l'entretien des infrastructures et l'adaptation des ressources.

Demandses et recommandations de la sous-commission

- Poursuivre le développement des places d'accueil de l'enfance et renforcer la planification à moyen terme.
- Maintenir et consolider les dispositifs de soutien aux élèves et aux familles.
- Assurer l'entretien régulier ainsi que la modernisation progressive des infrastructures sportives.
- Soutenir durablement le tissu associatif local et les manifestations d'intérêt public.
- Adapter les ressources humaines et financières aux besoins réels du dicastère.

Pour la sous-commission
Jennyfer Vincent

Rapport de lecture : Service de la culture (SCU)

Pour la Municipalité et ses services : Mme Alexandra Melchior (municipale), Mme Joséphine Affolter (adjointe de la cheffe de service) et Mme Alexandre de Charrière (adjointe de la cheffe de service).

Alexandra Melchior a donné une introduction et a rappelé que l'année 2025 avait été particulièrement riche pour le secteur culturel, avec de nombreux projets déjà engagés, de nouveaux développements ainsi que la poursuite du soutien aux institutions culturelles publiques.

Un hommage particulier a été rendu à Joséphine Affolter et Alexandre de Charrière, qui assurent la direction adjointe du service depuis l'absence de la cheffe de service au mois de juin. La Municipale a salué leur engagement dans la gestion du budget, le suivi des affaires courantes et le développement des nouveaux projets culturels.

Musée suisse de l'appareil photographique

La directrice du musée, Pauline Martin, est revenue sur une année marquée par une forte activité, avec cinq expositions organisées, dont trois au sein du musée et deux hors les murs. Plusieurs projets ont porté sur les thématiques écologiques et environnementales, notamment à travers des expositions consacrées à la photographie et à la préservation du vivant.

Lors de l'examen du rapport, un commissaire a demandé une précision concernant les « visites déambulatoires » mentionnées dans le document. Il a été expliqué qu'il s'agissait en réalité de conférences itinérantes, durant lesquelles les intervenants se déplaçaient avec le public au sein des espaces d'exposition plutôt que de donner une conférence assise traditionnelle.

La discussion s'est ensuite portée sur la fréquentation du musée et certaines activités ayant rencontré moins de succès que prévu. La direction a reconnu que certaines animations avaient attiré peu de participants, sans pouvoir en identifier précisément les raisons, évoquant notamment la météo ou le sujet traité.

Une question a également été posée concernant les visites scolaires provenant d'établissements situés hors de la commune. La direction a expliqué que la venue de classes extérieures était compliquée par des contraintes logistiques et financières, notamment le temps de déplacement et l'absence de gratuité pour les écoles hors Vevey.

Musée historique de Vevey

La commission s'est intéressée à la nouvelle médiatrice culturelle engagée par le musée. La directrice, Fanny Abbott, a précisé que cette personne, issue d'une reconversion professionnelle et passionnée d'ornithologie, avait été engagée dans le contexte d'une exposition consacrée aux oiseaux. Son profil atypique et ses compétences spécifiques ont été présentés comme un enrichissement pour l'institution.

Bibliothèque municipale

Le directeur de la bibliothèque, Yann Buchs, a présenté les principaux faits marquants de l'année. Une large partie des efforts a porté sur le projet de signalétique, qui aura nécessité près de deux années de travail. Ce projet visait à améliorer l'orientation des usagers dans les espaces de la bibliothèque. Avec humour, il a été rappelé que les deux questions les plus fréquemment posées dans les bibliothèques étaient : « Où sont les toilettes ? » et « Est-ce qu'il y a le wifi ? ». Malgré la nouvelle signalétique, ces questions continuent de revenir régulièrement.

Les retours du public ont été globalement très positifs, notamment concernant le nouvel aménagement du hall d'entrée et la clarté des indications.

La discussion a ensuite porté sur l'espace « Pixels », dédié aux jeux vidéo. La direction a expliqué avoir rencontré plusieurs problèmes disciplinaires, principalement autour du jeu FIFA. Certains adolescents monopolisaient les espaces, provoquaient des disputes ou intimidaient les plus jeunes utilisateurs. La bibliothèque a donc décidé d'interdire FIFA et de mettre en place des exclusions temporaires pour les comportements problématiques.

Ces mesures ont permis d'assainir l'ambiance de l'espace, avec une amélioration notable de la fréquentation, notamment par davantage de jeunes filles. La direction a souligné que l'objectif était de maintenir un espace inclusif et accueillant.

Le directeur de la bibliothèque est également revenu sur le succès du programme annuel lancé l'année précédente autour du thème « La culture pour tous ». Cette programmation a permis une forte augmentation de la fréquentation des activités de médiation culturelle. Deux dimanches supplémentaires d'ouverture gratuite ont attiré plus de mille personnes au total.

Interrogé sur son parcours, le directeur a indiqué travailler à la bibliothèque depuis environ treize ans. Il a expliqué qu'il pensait initialement n'y rester que quelques années, mais que les conditions de travail, la taille humaine de l'institution et le soutien politique dont bénéficie la bibliothèque l'avaient convaincu de poursuivre son engagement.

Street art et murs libres

La commission a abordé les projets liés au street art et aux « murs libres » mis à disposition des artistes.

Le service de la culture a expliqué qu'une charte encadre l'utilisation de ces espaces tout en laissant une grande liberté artistique. Les œuvres restent généralement en place un certain temps avant d'être recouvertes par d'autres créations, selon une forme de respect tacite entre artistes. Il a été souligné qu'aucune déprédation importante ni contenu problématique n'avaient été constatés jusqu'ici. Le projet semble au contraire avoir été bien accueilli par les artistes, qui apprécient de pouvoir peindre légalement et en sécurité.

Le service a également reconnu les difficultés rencontrées pour identifier des murs adaptés : il faut des surfaces appartenant à la commune, accessibles, visibles et ne mettant pas les artistes en danger.

Une discussion s'est ouverte sur la possibilité d'encourager davantage de projets artistiques sur des bâtiments privés, notamment à proximité de la gare. Le service a indiqué travailler sur cette piste, sans toutefois annoncer de projet concret à ce stade.

Soutiens culturels et subventions

Les échanges se sont ensuite concentrés sur les mécanismes de soutien aux acteurs culturels et les formations proposées aux associations culturelles locales en partenariat avec Artos. Le service a expliqué que plusieurs formations sont mises au concours chaque année et attribuées sur dossier selon les besoins des candidats et l'utilité du projet présenté.

Enfin, une discussion plus politique s'est engagée autour de la création d'une nouvelle ligne budgétaire de 30 000 francs destinée au futur « Petit Reflet ». Plusieurs commissaires se sont interrogés sur l'absence de mention de ce projet dans les rapports précédents.

Le service de la culture a expliqué que les premières discussions avec la Fondation du Reflet avaient débuté à l'automne 2024 et qu'elles étaient restées confidentielles tant que le conseil de fondation n'avait pas validé le projet. Le financement proposé par la Ville avait ensuite été

intégré au processus budgétaire habituel, avec validation finale par le Conseil communal.

Le service a précisé que toute augmentation budgétaire fait systématiquement l'objet d'un argumentaire transmis à la Municipalité dans le cadre de la préparation du budget.

Chaque demande fait l'objet d'un argumentaire détaillé, qu'il s'agisse d'une hausse, d'une baisse ou de la création d'un nouveau soutien financier.

Un commissaire a demandé si un document spécifique avait été rédigé pour justifier cette nouvelle ligne liée au Petit Reflet. Le service a confirmé que, dans le cadre du travail budgétaire, chaque modification est accompagnée d'une motivation écrite transmise à la Municipalité.

Il a également été précisé que la Municipalité peut parfois modifier le budget de sa propre initiative, sans demande préalable du service concerné, même si cette pratique reste relativement rare. Dans le cas présent, le processus suivi correspondait bien à la procédure classique décrite par le service.

La discussion a ensuite pris une tournure plus sensible avec l'évocation de l'association PANO. Un commissaire a rappelé avoir déposé une interpellation concernant une œuvre installée dans des vitrines sans respecter les usages en vigueur. Selon les informations évoquées durant la séance, le service de la culture aurait demandé le retrait de cette installation, considérée comme non conforme, mais l'exécution de cette demande aurait pris plusieurs jours.

Le commissaire a souhaité savoir si des conséquences avaient été envisagées pour l'association à la suite de ce non-respect des directives communales. Il a également demandé davantage de transparence sur les personnes responsables de cette association, estimant qu'elles demeuraient peu identifiées publiquement.

Enfin, une remarque a été formulée concernant le langage utilisé dans les documents officiels. Le commissaire a tenu à remercier les institutions culturelles pour l'usage d'un langage épicène jugé lisible et mesuré, sans recours excessif aux formes typographiques inclusives complexes. Il a indiqué apprécier cet équilibre rédactionnel, notamment dans les rapports du musée et de la bibliothèque.

La séance s'est conclue par des remerciements adressés aux représentants des institutions culturelles pour leur présence, leur disponibilité et la qualité des échanges.

Pour la sous-commission

Sarah Dohr

Rapport de lecture : Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)

Pour la Municipalité et les services : Antoine Dormond (municipal) et Julien Cainne (chef de service).

Présentation

Au vu du grand nombre de nouveaux projets, les ressources humaines du service ont été renforcées. Les demandes nécessaires ont été effectuées, cependant, il reste quelques interrogations liées à la sécurité incendie. Nous sommes au début des visites des établissements nécessitant un contrôle. Si une charge de travail constante est remarquée dans ce domaine, il pourrait y avoir une pérennisation des auxiliaires d'ici 1-2 ans. Cela dépendra également des usages souhaités par le canton.

Une grande partie est effectuée à l'interne. La compétence est partagée entre URB et TRA.

Des rencontres une fois par semaine ont lieu entre ces deux services. Une attention particulière à ne pas surcharger les services est portée.

La thématique de l'entretien est incluse dès le début du projet. Un projet doit être économe en entretien et les espaces verts sont intégrés. Le mandataire doit travailler sur des projets peu gourmands en entretien. Les coûts sont équivalents à ce qui est en place actuellement. Les 3 premières années d'entretien sont incluses dans le contrat avec l'entreprise effectuant les travaux. Cela permet de faire valoir les garanties. Ensuite, la ville est responsable de la gestion. Par contre, si nous augmentons le nombre d'espaces verts, il y aura une augmentation des frais d'entretien.

Démarches participatives

Une collaboration avec les autres services a lieu sur les démarches participatives, notamment avec les services COS, ANI, DUR et TRA. Le pilotage est toujours effectué par le service en charge de la gestion du projet. Parfois URB est en soutien comme pour les cours d'école. URB étant le service avec le plus d'expérience en termes de démarches participatives, il dispose d'une expertise reconnue. Chaque démarche participative est un nouveau projet en soi, avec ses enjeux, ses questionnements et ses spécificités.

Plan directeur intercommunal (PDi) et Projet d'agglomération (PA5)

Le PA5 ayant été déposé, la discussion a porté essentiellement sur le futur PA6. La Confédération a déjà donné ses premiers retours concernant le PA5 et ces derniers sont bons. Le PA5 ne devrait pas échouer (contrairement à l'expérience faite en 2011 avec le PA2). Le PA5 a déjà été validé par le canton de Vaud et celui de Fribourg. Nous sommes une des dernières agglomérations vaudoises sans PA, nous sommes déjà en retard.

La difficulté de comprendre les Newsletter d'Agglo Rivelac a été relevée. Le service va faire remonter la nécessité de mieux vulgariser le sujet.

Place Robin

Le petit terrain de foot de la place Robin n'a pas été réalisé dans le cadre des aménagements temporaires. C'est un reste du projet SPARK de l'été 2025. FAM Sport peut être contacté pour plus d'informations.

URB n'a pas été intégré car le service n'intervient pas directement dans l'espace public. C'est TRA qui est responsable. Et dans ce cas, comme il s'agit d'un projet temporaire c'est eux qui sont en charge. Dans ce cas, c'est FAM Sport qui aurait dû se coordonner avec TRA. Un point

d'amélioration est de tenir compte, lors de manifestations, de ce qui va venir par la suite. URB est un petit service de conception qui n'est pas actif sur le terrain pour la réalisation.

Rue de Fribourg, Tilleuls et quai de Copet

Un préavis a été voté et 100 arbres supplémentaires doivent être plantés. La vue d'ensemble sur les études qui auront lieu sera donnée par un calendrier d'exécution. Sur le site de Demain Vevey, on peut voir où se situe le projet et quelles sont les étapes. Un enjeu de vulgarisation existe. On est également prudent avec les calendriers publiés, du fait que ces derniers changent. La possibilité de mettre les informations à disposition sur un serveur informatique a été évoquée. Le projet e-législation devrait donner la possibilité de gestion des dossiers. Dans la plupart des projets de préavis, les informations sont à disposition. Il existe une nécessité de trouver un équilibre entre besoin en information et charge pour le service.

Impact des travaux sur la circulation

Au début des travaux (avenue de Gilamont), un manque de clarté au niveau de la signalisation provoquait une grande confusion. Pour rappel, 95% des chantiers ne sont pas de la responsabilité de la ville. Un grand nombre de constructions ont commencé en fin 2025. Des feux alternés au bas de Gilamont ont été installés pour répondre à cette confusion. La modification de la signalisation a permis de fluidifier le trafic. Un courrier a été envoyé en février aux habitant·e·s avec un plan des travaux et la durée du chantier. Un article dans le 24 Heures a également été publié.

Avenue Nestlé

Une personne a laissé un commentaire sur Facebook remettant en cause les plantations d'arbres et leur adaptation à l'environnement (câbles de la ligne de bus notamment). Le projet et donc les espèces d'arbres ont été validés avec espaces verts. Plus les arbres vont grandir plus il faudra remonter la couronne.

Plan d'affectation Vieille Ville

Malgré sa situation en face du quartier, l'Hôtel du Lac n'a pas été impliqué. En effet, les gabaris sont conservés et il y a uniquement de légères modifications de toitures. Le plan d'affectation aura un effet bénéfique, la rénovation permettra la mise en valeur de l'entrée de la ville et des logements remplaceront les garages à l'arrière. Le plan d'affectation Vieille Ville et Italie seront mis à l'enquête en même temps pour évaluer leur cohérence.

Place de l'Orientale

Les passages piétons jaunes sont moins visibles que les blancs pour les personnes malvoyantes. La texture joue également un rôle. Des mesures ont été prises sur la Place de l'Orientale, tout n'est pas encore terminé.

Rue Jean-Jacques Rousseau

Jean-Jacques Rousseau ne sera par contre pas réalisé avant la rénovation des immeubles, afin de ne pas endommager les installations de la rue. Le projet est en route depuis 2016 et nous aurons l'opportunité de tout réaliser en même temps.

Une copie du courrier envoyé aux habitants de la rue a été transmise à la Commission de gestion.

Rues du Collège et Sainte-Claire

La question de l'accessibilité pour déposer du matériel en véhicule derrière Denner s'est posée. La rue est uniquement pavée sur les bords, le centre de la rue ne l'est pas. Des bornes à clé peuvent être ouvertes en cas de demande spécifique (déménagement, urgence). URB s'est renseigné quant à la disponibilité d'une clé.

Quartiers Nord Est

La densification douce consiste à limiter les démolitions tout en permettant aux propriétaires et maitres d'ouvrage d'agrandir les maisons (attique, occuper les combles, créer une annexe). Cela se fait pour leur permettre d'y trouver leur compte et dans une optique d'adaptation du logement aux phases de la vie. L'objectif est de garder les espaces verts qui sont très qualitatifs. On ne touche donc pas au sol.

Comptages piétons, vélos

Le comptage des piétons et vélos est effectué par des petites caméras installées par une entreprise. Elles calculent le nombre, reconnaissent le type de passage (piéton, vélo, voiture, bus). Elles sont posées dans plusieurs lieux différents (Route des Entrepôts, Rue des Moulins, Rue de Lausanne, Quai Perdonnet au bas de la Place, Chemin de l'Espérance).

Des places cargo sont souvent vides dans certains quartiers, la question s'est posée de savoir si une observation avait été effectuée pour ces places et s'il serait pertinent de les remplacer. Si on supprime ces places, il y aura des réclamations. Les places cargo de la Rue des Deux-Marchés étaient d'abord vides puis ont été utilisées. Il est important de laisser le temps aux usages de s'installer avant de les réaffecter.

Un manque de signalisation a été noté devant les garderies. L'interdiction de parquer durant une période spécifique de la journée n'est pas mentionnée. URB note la nécessité d'installer un panneau avec les horaires.

Places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

La mesure mise en place de limiter à 5 heures le stationnement a été effectuée suite aux réclamations de certaines associations. 5 heures était une durée qui semblait acceptable. Pour une durée plus longue et pour les personnes n'ayant pas besoin d'une place de 3,50m il existe la possibilité d'avoir le macaron mobilité réduite.

Stationnement vélo

Aucun box n'a été installé en 2025, donc pas de mention dans le rapport. Par contre, un questionnaire sur les besoins supplémentaires a été envoyé à la population. C'est DUR qui est en charge.

Renouvellement des horodateurs

Tous les horodateurs continuent à offrir la possibilité de payer en monnaie. Par contre, certains n'acceptent pas la carte. La question de la visibilité des horodateurs a été posée. Marquer les horodateurs en hauteur va poser d'autres problèmes. Cette mesure serait disproportionnée par rapport au nombre de personnes qui utilisent les horodateurs (d'autant plus que la proportion de personnes utilisant l'application augmente chaque année).

Police des constructions

La durée pour l'obtention d'un permis de construire varie entre 3 mois et 1 année. Il faut compter 6 mois en moyenne. S'il faut une autorisation spéciale du canton, cela prend plus de temps.

Constructions

Tous les bâtiments qui vont être transformés à la rue d'Italie 1-14 sont concernés par la protection du patrimoine et sont scrupuleusement étudiés par le canton.

Procédés de réclames

Le cas de la Route de St-Légier apparaîtra en 2026, il doit être régularisé. Les travaux ont été réalisés sans autorisation : les travaux réalisés ne sont pas ceux validés, l'ampleur est plus grande qu'annoncée.

Les dossiers publics sont ceux à l'enquête. Ensuite, ils ne sont plus consultables et une fois le permis de construire délivré, ils sont à nouveau consultables sur demande au service. Le dossier St-Légier sera mis à l'enquête publique lors de la régularisation.

Les panneaux solaires n'apparaissent pas dans le tableau, ils sont mentionnés dans le rapport du service.

Le relevé exhaustif et systématique de l'ensemble des façades de l'espace public a commencé à l'ouest de la ville et avancé vers l'est. Chaque commerce est relevé et scanné. Lorsqu'une régularisation est nécessaire, la Loi sur les processus de réclame est appliquée. Une demande de régularisation est transmise et une taxe doit être payée, il n'y a pas de sanction rétroactive. La plupart des procédés de réclame ne sont pas annoncés (au moins 80% non conformes). Si les réclames sont non annoncées mais réglementaires, on effectue une régularisation. Si elles sont non annoncées et non réglementaires, elles doivent être supprimées. Un manque d'information existe concernant les procédés de réclame, raison pour laquelle il n'y a pas de sanction. Souvent c'est la taille par rapport à la façade qui n'est pas respectée.

La demande de montrer le courrier envoyé à Moto Passion a été refusée, Moto Passion est parti, le document ne sera pas transmis.

Les 2000 relevés ont été réalisés à partir de photos disponibles sur Cartoriviera afin de travailler de manière efficace. Le service était à disposition en cas de questions.

Les bancs et pots de fleurs devant les 3 Sifflets ne font pas l'objet de procédure de réclame, c'est une anticipation sur le domaine public.

Anticipations sur le domaine public

Les pots de fleurs sur l'espace public ne font pas systématiquement l'objet d'une taxe. Un traitement au cas par cas est effectué. Une intervention est réalisée lorsque le passage pour les personnes à mobilité réduite est gêné par exemple. Concernant le tarif en vigueur, il y a peu de plaintes par rapport aux nombres de personnes concernées. Les montants sont peu élevés.

Acquisitions

Le fractionnement foncier consiste à faire 2 parcelles avec 1 parcelle initiale.

Le foncier en chiffre

Les servitudes qui vont être mises en place concernent le dossier des Retraites Populaires et les Moulins.

Service de la culture

Les fresques sur des sites dédiés sont un exemple de projet en lien avec l'espace urbain.

Pour la sous-commission

Elodie Sierro

Rapport de lecture : Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)

Pour la Municipalité et ses services : M. Pascal Molliat (municipal), M. Claude Lehrian (chef de service), Mme Carole Deschenaux (responsable du secteur Gérance).

Après un mot d'accueil et de bienvenue, la parole est donnée à M. Molliat qui présente le rapport en quelques mots. Un complément est fourni avec les photos et graphiques qui manquaient au rapport analysé. Puis celui-ci est traité chapitre par chapitre. Seuls ceux ayant donné lieu à un commentaire sont mentionnés ici.

Dans les **formations** proposées il y en a une en lien avec l'IA. De fait une seule personne a suivi une journée d'introduction à Lausanne, pour une éventuelle utilisation de l'IA quand ce sera nécessaire. C'est une volonté communale d'être attentif à cette utilisation de l'IA dans l'administration, qui en est encore à ses balbutiements aujourd'hui. Un·e commissaire signale que l'IA peut être très utile dans la gestion de l'ensemble des informations concernant un bâtiment donné par exemple. Ça peut aussi parfois servir d'aide pour la prise de décision.

La plupart de ces formations sont des modules d'une à deux journées, sans autre certificat que l'attestation de participation.

Dans les **faits marquants**, quelques précisions sont données sur la situation au Collège du Rivage, et sur l'utilité de l'achat du bâtiment à Jardin 12 (Bachibouzouk), qui est surtout utile pour la maîtrise du secteur lors d'un possible développement du collège voisin et de son préau. Tous ces points sont développés dans la suite du rapport.

Dans le **plan des investissements**, le mini-CAD est actuellement en projet, et à ce stade reste en main communale.

Secteur Architecture

A propos des réalisations au plan des investissements, pour **La Cheneau**, quelques données techniques « à jour » sont fournies, y compris l'installation d'une pompe à chaleur. Pour le **Collège provisoire de l'Aviron (SIGE)**, le début des travaux de l'ascenseur est prévu dans le 1^e trimestre 2026, mais sera probablement retardé de quelques jours par rapport à cette prévision.

Pour les projets au plan des investissements, il faut savoir que les retards accumulés au **Collège du Rivage** ont des répercussions sur toute la chaîne de déplacements et rénovations des collèges existants et provisoires. Les appels d'offres sont souvent faits mais ne peuvent être maintenus trop longtemps.

Quant aux **assainissements énergétiques**, ces travaux génèrent des craintes auprès des locataires, relayées par un·e commissaire, qui s'inquiètent d'éventuelles augmentations importantes de loyers consécutives dans certains cas. M. Molliat répond que l'assainissement énergétique est pensé globalement pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune. Des études sont en cours pour certains emplacements plus *urgents*, mentionnés dans le rapport, et les éventuelles modifications de loyer qui pourraient en découler devraient rester modestes, sachant que pour la plupart des cas, elles concernent des loyers qui déjà maintenant sont très bas. Pour les loyers normaux actuellement (comme au Panorama), l'augmentation est de l'ordre de 3% sur l'ensemble des loyers. Il n'y a donc pas d'explosion à craindre. Mais des

hausse ne pourront être évitées : on ne peut pas faire des travaux que tout le monde juge nécessaires et ne pas en répercuter les coûts d'une manière ou d'une autre, même modérément. De plus pour les locataires qui bénéficient actuellement d'une aide pour payer leur loyer, cette aide sera augmentée d'autant avec l'augmentation éventuelle du loyer. Donc pour ces locataires ce sera pratiquement indolore. Par ailleurs, les frais de chauffage vont considérablement baisser avec l'assainissement énergétique. Donc l'un dans l'autre les conséquences ne devraient pas être trop douloureuses. En aucun cas la ville ne veut fonctionner comme cela se voit parfois, avec une expulsion des locataires actuels, pour rénover leurs logements et que ces derniers ne pourraient plus s'offrir après. Le service travaille étroitement avec le service COS pour maintenir au mieux le tissu locatif actuel, mais cela peut se faire parfois au cas par cas. Par ailleurs, les bâtiments rénovés vont prendre de la valeur dans le parc immobilier de la Ville. Mais cela ne peut pas compenser les investissements engagés qui devront être répercutés d'une manière ou d'une autre. De plus, un accompagnement des locataires par le canton, comme cela vient d'être accepté, peut certainement être envisagé, via la gérance, pour les cas qui répondent aux critères de cet accompagnement.

Quelques informations ponctuelles sont fournies à propos des autres bâtiments concernés par le plan des investissements, avec des travaux comme la densification (Verger 10) ou même d'agrandissements (Nestlé 35). Quant à l'abri PC du Panorama 17/Clos 9, c'est le seul abri cédé à la ville, sur 20 à 30 désaffectés dans le canton.

NB : l'assainissement touchant l'amiante est traité plus tard dans le rapport, mais elle pourrait être concernée lors des travaux d'assainissement. De fait l'amiante pose un problème par ses poussières lors de travaux. Un diagnostic préalable est fait systématiquement par des spécialistes pour éviter d'y toucher le cas échéant lors de l'assainissement énergétique.

Secteur Bâtiments

A propos des **réalisations au plan des investissements**, la commission estime que des informations devraient être données lorsque les WC sont fermés (par exemple : où se trouvent les plus proches ?). BAT et TRA se sont très brièvement penchés sur ce problème, sans y donner suite pour l'instant. NB : pour les WC du Panorama, c'est ASR qui s'en occupe.

La personne de la **conciergerie** qui s'occupe des lessives utilise un matériel professionnel mais ce n'est pas une buanderie industrielle car les volumes ne sont pas suffisants.

Secteur Gérance

Dans son **organisation**, le secteur a connu un développement assez important en 2025, avec de nouveaux immeubles à gérer et surtout plusieurs centaines de places de parc à prendre en considération (92% de plus qu'en 2024). Cela a demandé un travail considérable et la question de la gestion future de ces places de parc se pose (par BAT ou d'autres services).

Dans l'ensemble des **propriétés** gérées par le secteur, il faut mentionner env. 90 parcelles de jardins familiaux (et non 77 comme indiqué par erreur dans le rapport de la Municipalité). De plus, parmi les salles communales/caveaux, les salles du bâtiment des Bains Payes ne sont pas comprises car gérées par le Club d'Aviron lui-même.

Le nombre de **baux à loyer** établis a connu une forte augmentation en 2025, surtout à cause des places de parcs liées aux nouveaux bâtiments acquis, mais aussi une trentaine pour des locaux (logements, commerces, etc.), ce qui semble normal selon Mme Deschenaux.

Les contestations, et autres problèmes ont été traités de manière normale également, avec parfois des arrangements, plus rarement des mesures plus extrêmes comme des expulsions, mais toujours après des procédures préalables d'information et si nécessaire de suivi.

Certains détails sont fournis sur des cas particuliers.

Pour rappel le **pop-up store** sis au Simplon 31, est un local commercial mis à disposition temporairement en vue des travaux du bâtiment, sous forme de *test*. Ceux-ci devraient démarrer, dès lors il faut envisager de déplacer cette offre à l'avenir puisqu'elle répond à une certaine attente.

Le **camping de la Pichette** ouvre sa saison prochainement, avec les nouveaux gérants, engagés sur dossier de candidature et entretien, comme pour tous les postes communaux. A noter cependant que le délai pour trouver de nouvelles personnes était assez court et qu'il a fallu en tenir compte. Il y a eu aussi pour le cas des candidatures spontanées, qui ont été traitées comme les autres dans la procédure d'attribution des postes. Il y aura pas mal de travaux à prévoir assez rapidement, pour la buvette-restaurant en particulier.

La discussion s'est élargie au **Café du Stand** qui a aussi connu une procédure d'engagement normale.

Le **garde-meubles communal** était autrefois dans les combles des Galeries du Rivage. Il se situe maintenant dans l'ancien stand de tir derrière le Café du Stand. Il est utilisé quand un logement meublé se retrouve sans « propriétaire » (départ sans laisser d'adresse, mort, etc.) : les meubles sont conservés un certain temps pour trouver une solution, au maximum six mois. Ensuite ils sont débarrassés au mieux.

Trois dossiers sont en cours de réflexion quant à leur maintien ou non au sein du service Gérance : les parkings publics, les locations à la Pichette et la gestion des jardins familiaux. C'est un travail assez considérable pour des questions qui ne concernent pas directement le cœur des prestations de Gérance, c'est-à-dire la gestion des immeubles. A voir si ce sera une gestion interne propre ou une gestion par un autre service de la Ville, voire des externalisations ponctuelles.

Secteur Energie

Le label **Cité de l'Energie** montre l'excellent travail effectué et en cours, avec un score de plus en plus élevé dans les objectifs à atteindre (87% en 2025). Mais le maximum n'étant pas atteint il reste des points à améliorer. Ce ne sont pas forcément des points conséquents en termes d'énergie, mais en gros il faut viser le *tout renouvelable, zéro carbone*. Il faut savoir que le label est en phase de transition, passant d'un point de vue essentiellement qualitatif à un aspect plus quantitatif. Cela changera à l'avenir l'évaluation des scores obtenus.

Le réseau **thermique multi-énergies intercommunal** fait l'objet de quelques précisions techniques sur certains points mentionnés dans le rapport. Les conduites en attente posées à la place du Marché à l'occasion des travaux actuels permettront à l'avenir de passer de nouveaux tuyaux et canalisation sans nécessité de recreuser le nouveau revêtement.

A propos du **nouveau projet de turbinage de la Veveyse**, la Ville n'est pas porteuse du dossier (société Zéro-Net SA) et n'y a pas investi d'argent à ce stade. En l'état actuel elle accueillera simplement le cas échéant la centrale de turbinage à proximité de l'ouvrage actuel des Forces Motrices de la Veveyse SA (FMV).

Pour le moment le service ne peut pas en dire beaucoup plus, n'ayant pas la maîtrise du dossier, en particulier sur d'éventuelles oppositions à prévoir pour ce projet.

Le **Fonds pour l'Energie et le Développement Durable (FEDD)** est actuellement à peu près à l'équilibre financier. Dans l'immédiat il n'est donc pas envisagé d'augmenter le prélèvement (0,85 ct/kWh).

Le **potentiel photovoltaïque** est encore énorme à Vevey. Le nombre d'installations est en constante augmentation et cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir. La question est parfois des possibilités sur le bâti construit ancien (vieille ville par exemple) qui peut se heurter à des oppositions légales ou de voisinage.

A noter que les problèmes **des toitures végétalisées avec photovoltaïque** sont gérés par l'entretien normal des bâtiments et des installations.

Quant au choix de faire une **CEL (Communauté électrique locale)** et de la limiter aux bâtiments communaux, cela vient du fait qu'on n'en est encore qu'aux prémices de ce projet actuellement et qu'il a été jugé préférable de commencer avec ce qu'on connaît avant d'ouvrir à des privés.

Dans le **bilan énergétique des bâtiments communaux**, il est fait mention des **rapports CECB-Plus**. Chacun fait plusieurs dizaines de pages et il est difficile d'en donner un compte-rendu succinct dans ce rapport de gestion.

Parmi les **installations électriques** il n'est pas fait mention de la Salle du Conseil communal qui est toujours très froide lorsqu'elle est louée en dehors des séances du Conseil lui-même. C'est assez désagréable, comme cela a été relevé récemment au CC. Chauffer ponctuellement cette salle est un problème logistique et énergétique, mais le service va voir s'il est possible d'y apporter une solution.

A propos du **système de régulation du chauffage intelligent** qui vient d'être mis en test dans trois bâtiments, les premiers résultats sont encourageants. Les démonstrations sur d'autres sites (= pas à Vevey) montrent des résultats très significatifs et on peut espérer que cela sera aussi le cas à Vevey, avec un pilotage souple de l'utilisation du chauffage dans les bâtiments.

Secteur Sécurité

Les **défibrateurs** installés en ville n'ont – à la connaissance du service – pas encore été utilisés. Ils peuvent l'être pas les personnes sur place mais avertissent aussi une personne formée et proche qui doit pouvoir venir rapidement apporter son expertise. Le clignotement des appareils par moment indique qu'ils sont en recharge et assure de leur bonne fonctionnalité.

Merci aux répondants pour leurs disponibilités et les éclaircissements apportés.

Pour la sous-commission

Pierre Butty

Rapport de visite : Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)

Pour la Municipalité et ses services : M. Pascal Molliat (municipal), M. Claude Lehrian (chef de service), Mme Carole Deschenaux (responsable du secteur Gérance).

La Municipalité, les services et la commission de gestion abordent les points suivants :

La Pichette

Une commissaire relaie des plaintes de la population : les installations sanitaires de la Pichette seraient insalubres et les nouveaux gérants jugés antipathiques. M. Lehrian confirme que la situation s'est dégradée depuis l'arrivée des nouveaux gérants il y a deux ans, mais précise n'avoir eu vent d'aucun problème de propreté.

M. Molliat rappelle que les gérants changeront prochainement et estime que la situation devrait s'améliorer naturellement. La commission juge qu'il n'est pas opportun de visiter la Pichette.

Une commissaire demande si les occupants du camping sont contrôlés. Mme Deschenaux explique que leur identité est systématiquement relevée, mais que le contrôle n'est pas parfait. La même commissaire rapporte avoir entendu dire que certaines personnes occuperaient un certain périmètre du camping et en empêcheraient l'accès aux autres usagers. Les services indiquent ne pas en avoir connaissance.

Certaines personnes stationneraient leur véhicule sans résider sur le site. Mme Deschenaux précise que le problème a été réglé grâce à l'introduction de macarons. Les gérants disposent également d'un carnet pour dénoncer ces abus.

Café du Bois d'Amour

Les toilettes du restaurant sont publiques ; toutefois, le panneau sur la porte n'est pas suffisamment clair. Un commissaire demande s'il serait possible d'en installer un plus explicite. M. Molliat indique être au courant du problème et s'emploie activement à le résoudre.

La commission, la Municipalité et les services conviennent que les abords de la place du Marché manquent globalement de toilettes publiques. La rénovation des édicules relève du service Bâtiments, gérance et énergie, tandis que leur exploitation est assurée par le service Travaux publics, espaces et entretien.

La Municipalité et les services s'engagent à fournir à la commission la liste des toilettes publiques actuellement exploitées sur le territoire communal.

Parking de la Vieille Ville

Un commissaire demande si les luminaires sont en phase d'essai. M. Lehrian répond qu'ils sont en phase d'optimisation et qu'il vérifiera la situation. Si l'éclairage s'avère inadéquat, il procédera aux réglages nécessaires.

Le même commissaire demande si le service Bâtiments, gérance et énergie est responsable du marquage au sol. M. Lehrian précise que cette tâche relève de l'Association Sécurité Riviera. Le commissaire suggère d'ajouter des panneaux afin de mieux guider les touristes sortant du parking.

Kiosque du jardin Doret

Une commissaire relève que l'accès aux toilettes est compliqué, car il faudrait demander la clé aux gérants du kiosque. M. Lehrian répond qu'il s'agit de toilettes publiques, normalement accessibles librement. Il se renseignera et interviendra au besoin pour régler la situation.

Swiss Media Center

Un commissaire demande qui sont les locataires et si certains locaux sont vacants. M. Lehrian confirme que quelques locaux sont inoccupés. M. Molliat s'engage à transmettre à la commission la liste des locataires.

Le commissaire souhaite savoir si le bâtiment est rentable. M. Molliat reste évasif : il indique vouloir le rendre rentable, ce qui laisse entendre qu'il ne l'est pas encore. Mme Deschenaux précise que les baux sont conclus pour une durée de cinq ans, ce qui retardera la rentabilisation du bâtiment.

Concernant les baux commerciaux, un commissaire demande si celui de Babette's Sandwiches arrive bientôt à échéance. Mme Deschenaux répond qu'il échoira en décembre 2025 et sera prochainement renégocié. Le nouveau loyer dépendra du chiffre d'affaires de l'exploitant.

Sous-sol du Musée 5

Une commissaire demande si les locaux sont conformes aux normes, évoquant la présence possible d'amiante dans l'isolation. M. Molliat explique que le bâtiment est classé et devra être rénové, mais qu'il n'est pas possible de le démolir.

Il aborde ensuite la question de la stratégie globale des pompiers : aucune stratégie n'existe à ce jour, ce qui ne permet pas de lancer un grand chantier. Il souhaite néanmoins qu'une caserne demeure sur le territoire communal.

Faute de stratégie, les travaux d'entretien restent limités. La salle de gymnastique a été rénovée en raison d'un besoin avéré des écoles. La Ville veille toutefois à ce que les locaux restent confortables pour les pompiers.

Pour la sous-commission
Guillaume Pilloud

Rapport de lecture : Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)

Pour la Municipalité et ses services : M. David Conde (chef de service), M. Grégoire Martin (responsable secteur espaces verts, M. Stéphane Piquilloud (responsable secteur voirie), M. Alessandro Sfamemi (adjoint du chef de service).

Introduction

M. Conde excuse le municipal Vincent Imhof qui ne peut être présent. Il présente les responsables de secteurs.

Organisation

Un·e commissaire fait remarquer que les chapitres Organisation et Faits marquants ont pratiquement le même texte.

Le service répond que sa réorganisation est effectivement un fait marquant de l'année. Le nouvel organigramme du service est présenté à la commission. Le poste d'adjoint technique a été remplacé par un poste de responsable de secteur infrastructure, secteur qui n'avait jusqu'à présent pas de responsable, et le poste d'adjoint administratif est devenu un poste d'adjoint au chef de service.

Il est fait mention de canalisations et du réseau d'eau pluviales dans les faits marquants. Un·e commissaire demande quel est le taux de mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux. Il lui est répondu que ce chiffre n'est pas indiqué pour l'instant, mais qu'on est assez loin de la mise en séparatif complète. Si la commission le désire, elle pourrait demander à ce que cet indicateur soit ajouté systématiquement dans le rapport de gestion. La Commission est favorable à indiquer le taux de mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées dans le rapport de gestion.

Éclairage public : luminaires

Un·e commissaire demande si les retards pris dans la stratégie lumière auraient pu être évités en confiant celle-ci à une autre personne que celle absente pour raisons de santé. Le service lui répond qu'en l'absence du chef de service, l'adjoint technique qui aurait dû s'occuper de la stratégie lumière a repris la fonction en binôme avec l'adjoint administratif, et a été occupé à d'autres tâches. Durant sa propre absence maladie, comme le temps d'arrêt n'était pas connu en avance, il n'était pas possible d'engager d'auxiliaire. Par ailleurs, pour un tel projet, il est nécessaire de réaliser un engagement pérenne pour le suivre sur la durée. Ce plan lumières a cependant été repris dès l'entrée en fonction de M. Conde et le préavis pourra être déposé courant 2026. Le plan est à bout touchant, et seul le chapitre de mise en œuvre doit désormais être terminé.

Éclairage attractif de Noël

Un·e commissaire demande pour quelle raison l'éclairage attractif de Noël est allumé dès 6h, alors que les commerces sont fermés à cette heure et que l'attractivité ne leur profite pas. Le service précise que la question des horaires a été longuement discutée, et que le choix d'allumer dès 6h a été fait afin de permettre aux personnes quittant leur domicile le matin dès 6h de profiter de l'ambiance festive des rues illuminées. L'horaire n'a pour l'instant pas donné lieu à des remarques négatives, mais plutôt positives. Cet éclairage n'est présent que durant les fêtes, et est désormais loué à Romande Énergie avec un contrat d'entretien, qui assure que le matériel soit installé et démonté, ainsi que renouvelé lorsqu'il devient obsolète.

Fontaines historiques

Un·e commissaire demande si les compteurs ont été posés en raison du fait que le SIGE facture désormais la consommation d'eau des fontaines. Le service répond que ces installations ont notamment été faites en vue de la facturation de l'eau, qui entrera finalement en vigueur en 2027 et non en 2026. Ce n'est cependant pas la seule raison, les nouveaux compteurs avec électrovannes permettront en effet de contrôler le débit, et de le réduire sans forcément le couper, ce qui permet également de rationaliser l'utilisation de l'eau conformément aux objectifs de durabilité de la Ville et à son Plan climat. Les fontaines ne seront pas systématiquement arrêtées, par exemple de nuit, notamment parce que certaines fontaines historiques ne le permettent pas, leurs joints séchant en l'absence de débit ce qui ne permet pas d'assurer leur étanchéité.

Atelier mécanique

Un·e commissaire demande que deviennent les véhicules qui ne sont plus utilisés. Ceux-ci sont démantelés selon le vœu de la municipalité de ne pas revendre des véhicules ultra-polluants et éviter de les maintenir en circulation ailleurs si on ne les estime plus à même d'être utilisés à Vevey. Une exception a été faite en 2025 avec deux véhicules et des machines octroyés à l'Ukraine et un véhicule maintenu en circulation une année supplémentaire, et attribué au festival Images pour son édition 2026. Il sera cependant démantelé à l'issue du festival.

Les ports

Un·e commissaire remarque que les listes d'attente continuent à s'allonger pour l'attribution de places en port. Le service confirme qu'il y a une attente de 10 à peut-être 20 ans pour les habitants de Vevey, et que l'attente est de l'ordre d'une vie pour les personnes n'habitant pas à Vevey. Dans ce cas, l'inscription permet au mieux d'espérer avoir une place pour la génération suivante. À la demande d'un·e commissaire, il est précisé que le service est en charge uniquement de la gestion opérationnelle du port, et qu'il n'a pas la possibilité de réévaluer la tarification des places dans l'objectif de réduire la demande. Il s'agit là d'une question politique.

Un·e commissaire demande si les éclairages du port ont été changés, ce qui lui est confirmé, et mentionne qu'ils sont sales et devraient être nettoyés. Le service précise que l'entretien et le nettoyage des luminaires est effectué par la Romande Énergie.

Plantes aquatiques dans les différents ports

Un·e commissaire demande si la prolifération d'algues est normale. Il lui est répondu que c'est un phénomène naturel, mais qu'il est amplifié avec la photosynthèse, et la température de l'eau. Comme l'eau est plus chaude et plus claire en raison des changements climatiques, le phénomène s'amplifie, et l'arrachage prend des ampleurs importantes.

Les ateliers

Un·e commissaire s'intéresse à l'évolution du nombre de nettoyages de tags et graffitis réalisés. Le service précise qu'il est inutile de recouvrir systématiquement tous les graffitis, car ça demanderait trop de ressources et que des nouveaux apparaissent aussi vite. Il se concentre donc sur les tags obscènes ou injurieux. Il n'y a cependant pas eu de pic ou d'augmentation observée en 2025, c'est assez stable. Certains sont d'ailleurs très artistiques, et la mise en place de murs dédiés au street art a peut-être également contribué à réduire la présence de graffitis sur les autres lieux publics. Par ailleurs, la propreté urbaine ne retire que les graffitis sur l'espace public, et pas sur les murs privés, y-compris privés communaux qui sont du ressort du service des Bâtiments.

Une subvention existe par ailleurs pour encourager les privés à les retirer. Elle a été augmentée de 300.- à 600.-, et est attribuable une fois uniquement par propriétaire, à condition que ceux-ci souscrivent ensuite à une assurance.

Un·e commissaire s'inquiète de voir des bougies allumées régulièrement devant le bâtiment de la prison. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une œuvre d'art non-autorisée par la Ville, qui a déjà eu d'autres problèmes avec son auteur et une plainte a été déposée en lien avec ceux-ci.

Une remarque est ensuite faite par un·e commissaire en lien avec le pavage du Parc Sina, très fréquenté par les structures de la petite enfance. Ce pavage en bois est glissant par temps de pluie, souvent pas très propre, le portail donnant sur le quai Perdonnet n'est pas sécurisé malgré le passage de voitures sur celui-ci, et un arbre fruitier domine le parc, suscitant des questions de la part de parents quant à la comestibilité de ses fruits. Il lui est répondu que rien n'interdit de planter des arbres aux fruits non-comestibles dans une place de jeux, bien qu'en l'occurrence les fruits soient comestibles. Le service y est attentif, mais ne désire pas installer de panneaux à chaque arbre ou arbuste aux fruits toxiques, car ça impliquerait de poser des panneaux partout sur l'espace public, qui perdraient d'autant en impact en en visibilité. Il est également précisé que la place de jeux est aux normes, et que le service sera attentif à son entretien. Le service a l'ambition de lancer une étude sommaire sur l'état et les possibilités de développement des places de jeux de la Ville, qui pourra servir aux développements des prochaines années.

Laveuse de rues et trottoirs

Un·e commissaire s'inquiète de la présence de fientes de corneilles et corbeaux freux notamment sur l'avenue de Savoie. Le nettoyage de celles-ci prend des heures. Est-ce que le service compte faire quelque chose pour réduire la présence des Corvidés ? Il lui est répondu que l'on ne peut strictement rien faire contre les corbeaux freux ou les corneilles. Un des problèmes est qu'alors qu'une partie de la population se plaint de leur présence, d'autres les nourrissent volontairement ou involontairement. Il n'y a qu'une machine pour effectuer le nettoyage des fientes pour l'ensemble de la Ville, donc celui-ci n'est effectué que ponctuellement. Il n'est pas facile d'effaroucher les corbeaux qui sont particulièrement intelligents et s'habituent aux mesures de lutte mises en œuvre.

Balayage et nettoyage de rues

Un·e commissaire salue le travail des collaborat·eur·rice·s, mais recommande d'augmenter l'attention portée aux piéton·nes lors de l'usage de souffleuses. Le service y sera attentif et fera un rappel à ses employé·e·s. Il est également précisé qu'une réduction de l'engagement des balayeuses a été menée pour réduire le dérangement, et que la Ville a mandaté une entreprise pour faire une analyse par IA du niveau de propreté de la Ville à l'aide de caméras installées sur ses véhicules. Le résultat indique un taux de propreté situé entre 4,4 et 4,7 sur une échelle de 0 à 5, ce qui est très propre et laisse envisager la possibilité d'optimiser encore les tournées pour les concentrer sur les zones se salissant le plus rapidement.

Stations de tri sélectif

L'affirmation que la qualité du tri est correcte à Vevey semble contradictoire à un Commissaire par rapport à ce qui a été dit dans la commission traitant de l'aménagement du Parc Doret. Il lui est répondu que les parcs sont un cas particulier, pas seulement à Vevey mais également dans d'autres villes. Le taux global est bon, avec 75 à 80% de tri correct pour l'alu et le fer blanc et 80 à 85% pour le PET.

Au Jardin Doret, les ordures étant très nombreuses, les stations de tri avaient tendance à être recouvertes d'ordures qui n'étaient par conséquent plus du tout triées. Par ailleurs, le tri du verre ajoute la problématique du bruit dans les lieux publics.

Les nouvelles stations de tri en inox conçues par le service et fabriquées par Afiro donnent satisfaction par leur facilité de nettoyage et leur efficacité en termes de tri et de modularité.

Formation en gestion de conflit

Est-ce que les formations sur la gestion de conflit ont bien eu lieu pour les collaborateur·ice·s suite au référendum ? Le service confirme que les formations en deux étapes ont bien eu lieu, qu'elles ont été organisées par le service de la Cohésion sociale, en collaboration avec le service afin qu'elles soient le plus adaptées possible aux besoins de ses collaborateur·ice·s. Le but principal des formations était d'apprendre à désamorcer les situations de conflit ou d'agression dans l'espace public afin que le personnel ne soit pas mis en danger.

Nettoyage des WC publics

Le service précise qu'il envisage l'installation de WC autonettoyants à l'avenir lors de l'installation de nouvelles toilettes. De tels WC pourraient voir le jour dans le cadre du réaménagement du secteur gare par exemple. Une remarque est faite au sujet du WC du parking Panorama qui est fermé entre 18h et 6h. Le service en est désolé mais ne gère pas ce WC, qui est géré avec le parking par l'ASR. Les autres WC sont tous ouverts en continu, sauf celui du Poids du Foin qui est géré en commun avec le restaurant.

Un·e commissaire propose d'ajouter des panneaux sur le Quai Perdonnet pour indiquer les toilettes de la Tour de l'horloge par exemple, car il est difficile pour les visiteu·r·ses de la Ville de localiser les WC publics. Le service prend note de l'idée.

Déchetterie

Un·e commissaire demande s'il y a des problèmes d'amiante déposé dans la benne d'inertes. Le service lui répond que ce n'est pas le cas, qu'il n'a pas eu connaissance de dépôt d'amiante dans cette benne et que les collaborat·eur·rices de la déchetterie sont formé·e·s à l'élimination de l'amiante et disposent de sacs spéciaux s'il devait y en avoir. Le service en profite pour relever que les horaires de la déchetterie ont changé et qu'elle est désormais ouverte du lundi au samedi.

Déchets organiques aux écopoints

Un·e commissaire rappelle qu'il a été signalé l'an passé que des restaurateurs jettent parfois leurs déchets aux écopoints, et demande si quelque chose a pu être fait contre ça. Il lui est répondu que le service n'a aucun moyen de contrôler ça, que c'est de la responsabilité de la police et celle-ci ne fait pas de surveillance spécifique des écopoints.

Sensibilisation

Le service signale que le concept de récolte des déchets est sur le point d'aboutir sous la forme d'un plan de containerisation, avec la mise en place de containers enterrés. Un·e commissaire demande si ceux du croisement Simplon-Sainte-Claire vont être déplacés. Il lui est répondu qu'il s'agit de containers aériens provisoires, qui seront remplacés à moyen-terme par des containers enterrés. Ces remplacements sont faits par opportunité, mais le nouveau plan directeur et les plans d'affectation liés devraient permettre de déployer les containers enterrés de manière plus rapide à l'avenir.

Espaces verts

Le service a-t-il l'intention de donner une réponse à l'interpellation d'un·e commissaire présent·e sur les mégots de cigarette ? Les membres présents du service remercient du rappel et vont en tenir compte.

Une question est posée concernant l'augmentation des surfaces d'espaces verts liées aux travaux en cours dirigés par le service de l'urbanisme. Le service dispose-t-il encore de suffisamment de ressources pour gérer cette augmentation d'entretien ? Il lui est répondu que les projets menés par l'urbanisme vont forcément augmenter les besoins du service, et pas seulement dans les espaces verts, mais aussi au secteur infrastructure qui doit faire du développement et de l'aménagement alors que son équipe est dimensionnée pour de l'entretien. La même tendance se ressent au secteur propreté urbaine, et au secteur des espaces verts. Des effectifs supplémentaires vont donc être demandés sous peine de mettre le personnel en surcharge. Ces projets d'envergure ont également un impact sur l'administration du service, qui a heureusement pu bénéficier d'un engagement.

Un·e commissaire demande s'il existe une liste avec les nouveaux arbres plantés en 2025 sur l'espace privé, en plus de ceux plantés sur l'espace public. Il lui est répondu que la Commune dispose d'une liste des arbres complète, mais elle n'est pas publiée sur Cartoriviera, ce qui ne serait pas légal.

Il est précisé que la canopée est en forte augmentation. Le nombre d'arbre est en augmentation de 15 à 20% sur les cinq dernières années. La nouvelle LPrPNP limite également fortement les abattages. Pour abattre un arbre, il faut désormais demander une dérogation à la loi. Il faut donc prouver une maladie annoncée avant d'abattre un arbre.

Pour la sous-commission
Cyril Gros

Conclusion

Avant de passer aux conclusions, la Commission de gestion tient à adresser ses vifs remerciements à la Municipalité et aux services, tant pour leur disponibilité que pour la clarté de leurs réponses ainsi que pour tout le travail accompli.

En conclusion, au terme de son examen de la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services et bureaux, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey s'est prononcée à l'unanimité pour l'adoption de ce rapport et, vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2025 ;
- VU** les rapports de la Commission de gestion ;

d é c i d e

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité,

Au nom de la Commission de gestion

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Cornu', written in a cursive style.

Laurent Cornu

Annexe 1 : Signatures des rapports

Vœux de la Commission de gestion : exercice 2025

SECRETARIAT MUNICIPAL (SMU) – Tous services et bureaux

Vœu 01/2026

La Commission de gestion souhaite que le rapport de chaque service comprenne tous les graphiques et les illustrations au moment de ses lectures. Ces éléments nécessaires à la bonne compréhension des rapports peuvent être joints en annexe s'il n'est pas possible d'avoir la mise en page définitive au moment de l'envoi à la COGEST.

BUREAU – ECONOMIE, TOURISME ET VIGNES (ECO)

Vœu 02/2026

La Commission de gestion souhaite que le rapport ECO mentionne plus de chiffres qui permettent de comparer l'évolution des sujets d'année en année, même si ces chiffres proviennent des différents partenaires du Bureau (MVT par exemple). C'est particulièrement important pour les Vignes.

BUREAU – ANIMATION - JEUNESSE (ANI)

Vœu 03/2026

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal soit régulièrement informé à propos de l'Etude Jeunesse effectuée avec Unisanté, même sous forme vulgarisée.

SERVICE – SYSTEMES D'INFORMATION (SYS)

Vœu 04/2026

La Commission de gestion relève que la réglementation actuelle des téléphones mobiles se limite essentiellement aux aspects financiers, laissant un vide en matière d'usage technique. Face aux enjeux de sécurité des données, de protection de la sphère privée et d'organisation du travail, elle estime indispensable que la Municipalité fixe rapidement des règles claires et harmonisées (usages, sécurité, joignabilité, formation), afin d'assurer une gestion rigoureuse et maîtrisée de ces outils au sein de l'administration.

Vœu 05/2026

La Commission de gestion considère qu'il est nécessaire que le service SYS initie une réflexion stratégique sur l'indépendance numérique de la Ville, en réduisant la dépendance à des prestataires externes et en privilégiant, lorsque cela est pertinent, des solutions basées sur des logiciels libres et des infrastructures maîtrisées.

SERVICE – ACCUEIL ET POPULATION (ACC/MANIF)

Vœu 06/2026

La Commission de gestion souhaite que des toilettes d'appoint (toilettes sèches si nécessaire) soient systématiquement installées lors de manifestations ponctuelles ou de plus longue durée comme Dolce Riviera.

SERVICE – FAMILLE, EDUCATION ET SPORT (FAM/S)

Vœu 07/2026

La Commission de gestion souhaite être régulièrement informée de l'avancement du projet Urban Skate, initialement adopté en 2021 à la place du 14 Juin, dont la mise en œuvre semble avoir pris du retard. Elle invite dès lors la Municipalité à communiquer sur l'état d'avancement du projet, les étapes restantes ainsi que le calendrier actualisé de réalisation.

SERVICE – BÂTIMENTS, GÉRANCE ET ÉNERGIE (BAT)

Vœu 08/2026

La Commission de gestion souhaite que les toilettes publiques fermées mentionnent systématiquement où se trouvent les toilettes les plus proches, avec un plan d'accès si possible. Si ces toilettes ne dépendent pas directement de BAT (ce qui est le cas au Panorama), BAT doit s'assurer que ce service à la population soit aussi appliqué là-bas.

Vœu 09/2026

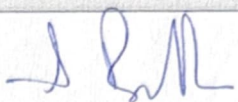
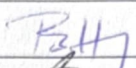
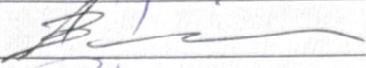
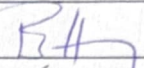









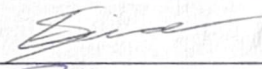

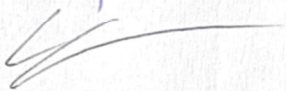

La Commission de gestion souhaite que la salle du Conseil communale soit chauffée ponctuellement durant les mois froids (en gros de novembre à avril) lorsqu'elle est louée en dehors des séances du Conseil.

SERVICE – TRAVAUX PUBLICS, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN (TRA)

Vœu 10/2026

La Commission de gestion souhaite que la déchèterie affiche sur sa benne « déchets inertes » l'interdiction de déposer des objets susceptibles de contenir de l'amiante ou s'il y a un doute de s'informer auprès du personnel communal sur place.

Annexe 1 : signatures des rapports

Service - Bureau	Sous-commissaire responsable	Signature
Secrétariat général - SGE Secrétariat municipal - SMU	Dominique Besson	
Durabilité - DUR	Pierre Butty	
Animation-Jeunesse - ANI	Alexandre Beausire	
Economie et tourisme - vignes - ECO	Pierre Butty	
Musée Jenisch Vevey - MJV	Cyril Gros	
Relations humaines - RHU	Dominique Besson	
Finances - FIN	Sarah Dohr	
Systèmes d'information - SYS	Elliott Nesselier	
Affaires intercommunales - SAI	Pierre Butty	
Accueil et population - ACC	Jennyfer Vincent	
Cohésion sociale - COS	Jennyfer Vincent	
Famille, éducation et sport - FAM	Jennyfer Vincent	
Culture - SCU	Sarah Dohr	
Urbanisme et mobilité - URB	Elodie Sierro	
Bâtiments, gérance et énergie - BAT	Pierre Butty	
Travaux publics, espaces verts et entretien - TRA	Cyril Gros	
Comptes	Sarah Dohr	
Vœux	Pierre Butty	